



Hydroélectricité : Produire sans détruire ?



© Laurent Madelon - FNPF



> nos régions

De la Bretagne au Grand Est :
le combat pour sauver
les espèces halieutiques p.18



> en actions

Lutte contre les PCB : la
FNPF s'associe à l'AFSSA
p.30



Est-il plus douce façon d'apprendre la patience ?



Une journée loin des bouchons



Et vous, la nature, vous l'aimez comment ? Nature ? Alors vous allez adorer la pêche ! Vous apprécierez la sérénité qui règne au bord de l'eau et qui permet de se ressourcer, seul, en famille ou entre amis. Retrouvez une nature authentique et enrichissante où se mêlent douceur et sensations fortes... A vous ces instants passionnants qu'il est si bon de partager ! Pour pêcher, une simple carte suffit. Grâce à elle, vous rendrez service à la nature, en contribuant à la préservation des écosystèmes aquatiques. Vous voilà ferrés ? Alors, vite, de grands moments vous attendent ! Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr

La pêche révèle votre nature ...

> sommaire



> Edito

Chers lecteurs,

Ce numéro 3 de pêche mag, traite en particulier de sujets d'actualité extrêmement sensibles : **L'hydroélectricité** pour laquelle notre mobilisation s'est accrue afin de préserver la qualité de nos rivières.

Le problème des PCB et notre collaboration avec l'AFSSA, afin de démontrer là aussi notre détermination en matière de sécurité sanitaire. **Le plan "anguille"**, pour lequel nous demandons des mesures adaptées et équitables en rapport avec l'urgence de la situation. Nous sommes toutefois convaincus que le moratoire est la seule solution permettant de sauver ce poisson. Comme vous le constaterez, beaucoup d'autres sujets, mobilisent en permanence les élus et le personnels de la FNPF.

Notre toute jeune fédération a su rapidement s'adapter à ses nouvelles missions et a pris conscience de l'importance de l'enjeu.

Vous constaterez en parcourant ce "Pêche Mag" que nous sommes pratiquement sur tous les fronts. Nous avons certainement encore beaucoup de travail devant nous, mais nous savons aussi que grâce à l'organisation mise en place et à notre détermination, nous sommes en mesure aujourd'hui de répondre aux exigences de l'actualité. Fort de nos 1 500 000 adhérents, nous devons aussi bâtir une assise politique forte, afin de pouvoir nous affirmer en tant qu'interlocuteur privilégié et écouté auprès des services de l'état et des collectivités.

Notre récente rencontre avec la Fédération Nationale des Chasseurs, a permis d'évoquer les bases d'une future coopération permettant une meilleure prise en compte de nos activités dans le cadre d'une gestion raisonnée des espaces et des espèces.

Comme vous pouvez le voir, nous sommes plus que jamais résolus à donner à la pêche associative française les moyens nécessaires pour être à la hauteur de ses ambitions et mener les réformes indispensables à sa modernisation.

Merci de votre confiance et bonne lecture.

Claude ROUSTAN
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

> fédération



- L'hydroélectricité : une énergie pas si propre que ça ! ...P.3
- Journée Nationale de la Pêche, édition 2008 sous le signe de la solidarité ...P.4
- Le grand cormoran : une régulation délicateP.5
- Repeuplement : deux années de rechercheP.6-7
- Communication : affirmer l'image de la FNPF en 2009P.8
- Relance de l'hydroélectricité : produire sans détruireP.9-13
- La Fédération Nationale fait son congrèsP.14-15

P. 2 & 15



> nos régions

- Bretagne Basse Normandie Pays-de-la LoireP.18-19
- Grand EstP.20-21
- Auvergne-LimousinP.22-24
- Rhône-AlpesP.25
- Adour-GaronneP.26-27

P. 18 & 27



> en actions

- Plan National d'Actions sur les polychlorobiphénylesP.30-35
- Journées nationales d'Échanges Techniques à PérigeuxP.36-37

P. 30 & 37



> horizons

- Grand témoin : Judith Jiguet, directrice de l'eau et de la biodiversitéP.38-40
- Glossaire, nominationsP.41

P. 38 & 41



La Fédération Nationale clos sa première année d'existence sur les chapeaux de roue. Des dossiers forts ont été, et sont encore, portés (plan de sauvetage de l'anguille européenne, renouvellement des concessions des centrales hydroélectriques, étude nationale sur la santé des pêcheurs et les PCB...). D'autres se développent (les Journées nationales d'échanges techniques mais aussi la participation aux salons grand public).

Dans ce Pêche Mag N°3, vous trouverez ainsi nos grandes actions, agrémentées d'éclairages avisés de ceux qui sont, sur le terrain ou aux ministères, nos partenaires.

En ce qui concerne la Fédération Nationale de la Pêche en France, les points forts de l'année 2008, relatés dans ce "Pêche Mag", sont les suivants :

- Le lancement de l'étude d'impact des PCB sur la santé des pêcheurs
- L'hydroélectricité en France et le renouvellement des concessions
- Le congrès de la Fédération Nationale
- Le succès des deuxièmes Journées Nationales d'échanges Techniques.



> Billet d'humeur

L'hydroélectricité : une énergie pas si propre que ça !

> voir dossier p.9

La vérité sur les qualités environnementales de l'hydroélectricité : est-elle une énergie propre ? Propre à quel niveau ? Il y a un domaine où la réponse est sans ambiguïté, c'est celui de l'impact sur les milieux aquatiques. Clairement dans ce domaine l'hydroélectricité n'est pas une énergie propre. On ne sait par quel mystère, hormis celui d'une communication bien orchestrée, l'énergie hydroélectrique a hérité, contre toute évidence, des symboles de pureté, de transparence, de propreté, attachés à l'eau. Mais l'eau au niveau des symboles est toujours ambivalente : eau source de vie, mais aussi catastrophe naturelle, eau claire mais aussi eau trouble, eau vive mais aussi marais, eau qui purifie mais aussi eau insalubre. Souvent cachée au cœur des montagnes ou au creux de gorges profondes, il est facile d'entretenir un mythe. L'hydroélectricité a des qualités

indéniables, puisque énergie renouvelable, disponible assurant la sécurité de la distribution, non créatrice de GES, ni de déchets, des usines souvent silencieuses pouvant, si l'on s'en donne les moyens, s'intégrer dans le décor. Mais il faut aussi rétablir la vérité quant à l'impact sur le milieu aquatique. Il est souvent catastrophique. Des exemples ? La vidange de Marèges en 2006 : 15t de poissons morts. Les éclusées sur la Dordogne : des frayères régulièrement asséchées, des milliers de poissons et d'invertébrés régulièrement piégés, réchauffement des eaux, altération de la qualité des eaux favorisant l'eutrophisation, bouleversement des mécanismes morphologiques, cours d'eau réduits à des peaux de chagrin, rupture des mécanismes de migration de la faune, sans parler des perturbations générées sur les activités humaines. Ces atteintes, bien souvent,

sont minorées par l'alibi "grand migrateur amphihalien" qui implique une forte protection, mais qui, en dehors de son aire de répartition identifiée, autorise tous les débordements. La plupart des espèces effectuent des migrations pour accomplir leur cycle biologique. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les statistiques de passages dans les passes à poissons équipées de moyens de comptage ! La littérature scientifique est surabondante sur le sujet. Les décisions en matière d'hydroélectricité doivent être prises en toute connaissance de cause et le discours en matière environnemental gagnerait à être plus transparent. Pas si propre que ça l'énergie hydroélectrique.

J-C PRIOLET,
Président de la Fédération de pêche
et de protection du milieu aquatique
de Corrèze

> fédération

Journée Nationale de la Pêche L'édition 2008, sous le signe de la solidarité



© FIDAAPPMA de l'Ariège. Ch. Lebon

Les non pêcheurs sont venus en nombre à la rencontre des fédérations et de leurs AAPPMA partout en France, lors de la Journée Nationale de la Pêche. A cette occasion, la FNPF et le Secours populaire français avaient signé une convention de partenariat.

Des milliers de manifestations partout en France : la Journée Nationale de la Pêche a été massivement suivie par les fédérations départementales de pêche et par leurs associations locales de pêche. Récompense de ce beau succès : la fréquentation a été bonne selon les fédérations qui ont contacté la FNPF. "La Fête de la pêche a été particulièrement suivie dans les départements associés à l'antenne locale du Secours populaire français. Ce partenariat a été couronné de succès et la FNPF renouvellera certainement cette alliance. Les élus de la FNPF espèrent qu'en 2009 d'autres fédérations suivront", explique Jean-Paul Icre, vice-président de la FNPF, responsable de la commission promotion, communication et développement du loisir pêche. En tant que président de la fédération départementale de l'Ariège (09), Jean-Paul Icre a d'ailleurs lui-même tenu à inviter des bénéficiaires du SPF. Plus d'une centaine de familles ont été accueillies dans son département. "Les familles bénéficiaires du Secours populaire français ont été ravies de leur journée d'animations", souligne-t-il.

Même constat du côté des Côte d'Armor (22). L'ensemble des animateurs départementaux (9 animateurs fédéraux et 1 animateur sportif) ont accueilli 200 personnes sur le site du Val de Landrouët Merdrignac. Atelier de musique verte, découverte de la rivière, de la pêche au coup et au lancer : le programme proposé a permis à l'ensemble des familles de repartir avec des souvenirs plein la tête. Ce rapprochement a été particulièrement salué par le président du Secours populaire français, Julien Lauprêtre, lors de la conférence de presse qui s'est tenue sur l'Île-de-la-Jatte à la Maison de la pêche et de la Nature de Levallois-Perret (le 21 mai).

M. Jean-Louis Besème, du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire a lui aussi tenu à féliciter

les pêcheurs de cet élan de solidarité. "Le nombre de pêcheurs a légèrement augmenté en 2007. Les actions de promotion que vous avez développées en sont certainement la raison. Cette reconquête devrait se poursuivre dans les années à venir avec des actions telles que la journée nationale de promotion de la pêche. Cette première journée, qui a eu lieu, vous le savez tous, le 1^{er} juin dernier, dans tous les départements, a été une réussite. Elle a été notamment marquée par votre volonté d'ouvrir ce loisir aux plus démunis, ce qui s'est concrétisé par la signature, sur l'île de la Jatte sur la Seine, d'une convention de partenariat avec le Secours populaire français. Permettez-moi de vous féliciter de cette initiative", a-t-il souligné le 16 juin lors du congrès de la FNPF à Paris, à la Maison de la mutualité.

Un discours encourageant qui ne peut que conforter les pêcheurs à renouveler leurs initiatives le dimanche 7 juin 2009.

> JM



La Journée Nationale de la Pêche en Ariège a été couronnée de succès. Petits et grands se sont pressés autour des animations organisées par les salariés et les bénévoles.

© FIDAAPPMA de l'Ariège. Ch. Lebon

> Contacts
Pour tout renseignement s'adresser à :
Diane Lesage : service communication
Julie Miquel : attachée de presse



© Fotolia

Le grand cormoran : une régulation délicate

L'augmentation des populations de grand cormoran est une réussite de la politique européenne de protection d'une espèce, ce qui ne va pas sans poser problèmes par ailleurs. Suite à la manifestation des pêcheurs à Strasbourg en 1996, le grand cormoran a été rendu "régulable". A ce jour, tous les pays européens, à l'exception des Pays-Bas, régulent peu ou prou le cormoran. La dernière réunion du groupe de réflexion INTERCAFE, s'est tenue les 6 et 7 septembre 2008 à Paris. La France a pu faire entendre sa voix. Les intervenants, Ministère de l'écologie, de l'Agriculture (bureau de l'aquaculture), chercheurs, pêcheurs (représentés par leurs élus de la FNPF, Bernard Breton et Jean Rousseau), institutionnels (ONEMA, administrateurs départementaux) et aquaculteurs ont une position cohérente.

De cette réunion, il faut retenir que 100 000 oiseaux hivernent en France mais que 100 000 autres traversent notre pays vers l'Espagne et l'Afrique du Nord ! De plus, 5 000 couples

nichent en France et donnent naissance à 15 000 oiseaux. Donc 25 000 à 30 000 cormorans sont présents en France en permanence avec des pointes à plus de 100 000 sujets lors des migrations d'automne et de printemps.

Les tirs, concernant 31 000 oiseaux, ne constituent qu'une protection des intérêts des pêcheurs et des aquaculteurs. Ils n'ont aucun impact sur la population européenne de cormorans.

Il est montré que les tirs ont un coût énorme (environ 150 euros par oiseau, soit près de 5 millions d'euros chaque année) pour une protection peu efficace. La France exportait 1 500 tonnes de poissons d'étangs, il y a 10 ans. Elle en importe aujourd'hui 1 500 tonnes avec tous les risques que cela engendre (sanitaire, espèces invasives par exemple). Le tourisme pêche dans certaines régions et sites (rivières à ombre par exemple) est ruiné.

Les pêcheurs chargés de missions de service public (protection des espèces, promotion de la diversité) auront de plus en plus de mal à les remplir, en

particulier pour certaines espèces (anguille, saumon, truite de mer). Les sommes d'énergie investies dans cette régulation pourraient certainement être utilisées à meilleur escient.

Il apparaît nettement qu'une harmonisation des actions doit absolument être entreprise. Est-il raisonnable de tirer 30 000 cormorans et d'en laisser naître 15 000 en France ? Est-il normal que les administrations départementales compliquent les possibilités de régulation alors que les circulaires ministérielles sont claires ?

Cette harmonisation doit s'appliquer au plan européen, si l'on veut limiter la population de cormorans (environ 1 million d'oiseaux). Le Conseil Européen Consultatif des Pêches Intérieures (CECPI) a déjà proposé à la Commission Européenne une telle démarche qui pose beaucoup de problèmes pratiques et financiers, mais le Danemark a montré que cela était possible.

> Bernard BRETON

Repeuplement

Deux années de recherche en génétique cartographient pour la première fois les souches de truites et de saumons



C'est après deux années de travail, que les pêcheurs de loisir, représentés par la FNPF, les chercheurs du CNRS et de l'INRA, et les pisciculteurs, au travers du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA), ont dévoilé le premier bilan des études menées dans le cadre du programme GENESALM, début septembre 2008.

La truite fario et le saumon atlantique font l'objet de pratiques de repeuplement que ce soit pour la sauvegarde d'une espèce en voie de disparition ou bien pour la restauration de populations protégées, ou bien encore à des fins de pêche loisir. Les travaux scientifiques montrent que cette intervention humaine s'accompagne de risques potentiels d'altération des caractéristiques génétiques des populations autochtones.

L'intégration de la composante génétique dans ces activités est récente et limitée. Les associations de pêcheurs, qui sont responsables juridiquement de ces pratiques d'intérêt public, ne disposent d'aucune aide dans ce domaine.

Cette lacune a été identifiée par le groupe de travail des espèces en voie de domestication du Bureau des Ressources Génétiques (BRG) lors de la rédaction de la "Charte Nationale de la gestion des ressources génétiques".

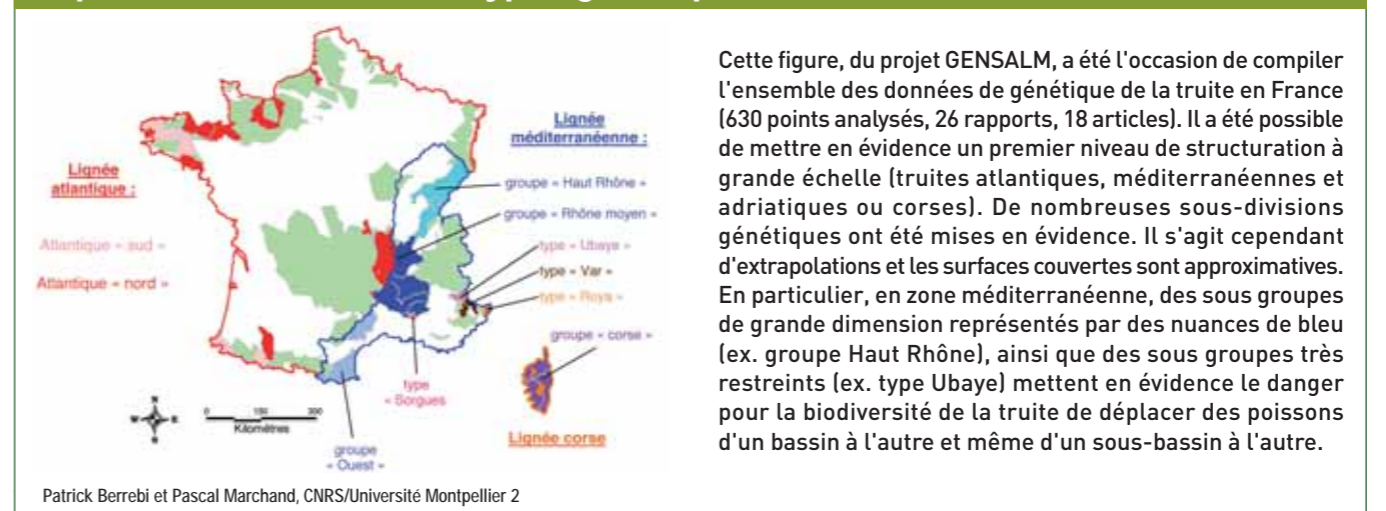
Le secteur de la pêche-loisir est demandeur de poisson d'origine génétique identifiée afin de pratiquer un repeuplement avec des souches adaptées aux cours d'eau.

Parallèlement, les éleveurs cherchent à produire un poisson de repeuplement de qualité correspondant aux attentes des pêcheurs et répondant aux contraintes environnementales et sanitaires.

Afin de pouvoir remplir leurs objectifs respectifs les pêcheurs et les éleveurs se sont associés dans le cadre du programme GENESALM.

Soutenus techniquement par le Centre National de la Recherche Scientifique pour la caractérisation génétique des populations de truite fario, l'Institut National de la Recherche Agronomique pour celle des populations de saumon Atlantique, du Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français pour l'évaluation des pratiques génétiques, le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture et la FNPF ont pu élaborer un programme qui a reçu l'appui financier du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement

Répartition des différents types génétiques de truites sur le territoire français



Cette figure, du projet GENESALM, a été l'occasion de compiler l'ensemble des données de génétique de la truite en France (630 points analysés, 26 rapports, 18 articles). Il a été possible de mettre en évidence un premier niveau de structuration à grande échelle (truites atlantiques, méditerranéennes et adriatiques ou corses). De nombreuses sous-divisions génétiques ont été mises en évidence. Il s'agit cependant d'extrapolations et les surfaces couvertes sont approximatives. En particulier, en zone méditerranéenne, des sous groupes de grande dimension représentés par des nuances de bleu (ex. groupe Haut Rhône), ainsi que des sous groupes très restreints (ex. type Ubaye) mettent en évidence le danger pour la biodiversité de la truite de déplacer des poissons d'un bassin à l'autre et même d'un sous-bassin à l'autre.



> Bernard Breton

Vice-président de la FNPF

Les repeuplements de demain

"Malgré près de 100 ans de repeuplements qualifiés par certains d'anarchiques, les populations locales de truites là où elles existaient se sont maintenues. La politique de repeuplement va s'orienter vers la production de truites de souche méditerranéenne dans la région concernée et de développement de souches régionales là où les soutiens de population sont nécessaires pour maintenir une activité pêche normale. Quant aux endroits où la truite ne se maintient que grâce aux actions humaines, les repeuplements avec des poissons de qualité seront plus que jamais nécessaires."

du Territoire, via le BRG, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, et de l'Instrument Financier d'Orientation des Pêches.

Ce programme a pour but d'aider à l'élaboration :

- D'une stratégie globale, contrôlable, déclinant les différents cas de figures compris entre la restauration de populations en voie de disparition et l'empoissonnement pour la pêche de loisir, à destination des différents acteurs impliqués dans la gestion de cette ressource génétique, sa multiplication et sa diffusion (associations, professionnels, structures de recherche

et développement, pouvoirs publics) ;

- D'une proposition d'appui technique aux écloseries travaillant pour le repeuplement.

Pour mener à bien ces objectifs, le programme GENESALM :

- Complète la cartographie nationale des populations de truite fario ;
- Propose des unités de gestion génétique à l'échelle de bassin ;
- Evaluate la variabilité génétique des populations sauvages et d'écloseries de saumon atlantique, ainsi que

l'impact de l'étape de multiplication des reproducteurs sauvages pour la production des juvéniles ;

- Evaluate les pratiques génétiques et de reproduction des unités piscicoles pratiquant la multiplication des populations sauvages ;

- Propose une évolution des techniques et des méthodologies employées ;

- Propose des schémas collectifs d'organisation entre les acteurs associatifs, privés et les structures de recherche et développement et les pouvoirs publics.

Actions de communication Affirmer l'image de la FNPF en 2009

Participation aux salons grand public, lancement d'une nouvelle campagne publicitaire dans les medias : après deux ans d'existence la FNPF renforce ses actions de communication. Seule différence : l'expérience issue des deux précédentes années a permis de faire mûrir ses choix et d'affirmer ses positions.

Une année, deux salons

En 2008, la FNPF participait à son tout premier événement à destination du grand public, le salon Destination Nature. En 2009, elle renforcera sa présence en incluant dans son nouveau plan de communication le salon de l'agriculture. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Tout d'abord, la Fédération Nationale a pour mission de s'adresser aux non pêcheurs. Or le salon Destination Nature est arpenté par un public dit "captif" puisque féru de loisir de pleine nature et à la recherche d'occupations proches de leur sensibilité. La première expérience 2008 a été concluante puisque les visiteurs (55 000 sur le salon) ont été nombreux à venir quêter informations et conseils sur la pêche auprès des élus et des salariés de la FNPF. Fort de ce constat, la FNPF a décidé de renouveler l'expérience. De plus, les élus ont pointé du doigt la nécessité de renforcer la présence des pêcheurs auprès des institutionnels et de leurs partenaires. Même si le salon Destination Nature a permis de multiplier les rencontres intéressantes auprès des Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme, le salon de l'Agriculture permettra aux élus de nouer des contacts privilégiés avec ses partenaires de terrain, tous présents lors de cet événement. Le public de ce salon ne sera pas oublié, puisque les 500 000 visiteurs du salon de l'agriculture bénéficieront du même stand que celui proposé pour le salon Destination Nature.

C'est dans un esprit nouveau, mais toujours dans la continuité de la charte graphique, que la nouvelle campagne publicitaire a été choisie. Une campagne où bien entendu les familles et les femmes sont toujours présentes (lire à ce sujet le Pêche Mag 1) mais dans laquelle s'ajoute un discours fort en direction du public adolescent et jeune adulte. Cette cible, moins développée dans les deux dernières moutures, se voit offrir la part du lion en 2009. En effet, les adolescents sont une cible dite "précurseur" de la mode. C'est grâce à eux, et à l'image dynamique qu'ils renvoient, que la Fédération Nationale souhaite moderniser celle de la pêche et créer une véritable émulation autour

de ce loisir de pleine nature. En s'emparant de ce loisir, vu souvent comme celui des générations anciennes, les adolescents permettraient à la pêche de retrouver une place de choix dans la vie des familles et des trentenaires en créant une véritable tendance, comme cela est déjà le cas pour la pêche urbaine. Bénéfice des années précédentes : la FNPF peut également se permettre d'épurer son propos afin de laisser une large place aux slogans et aux photos. Dans une société consommatrice de loisir, l'enjeu pour la FNPF est de taille. La concurrence avec les autres activités est rude certes, mais c'est surtout une bataille d'images qui est au cœur de la conquête des nouveaux pêcheurs.



Etre présent dans les médias

La Fédération Nationale de la Pêche en France a amorcé une communication vis-à-vis des journalistes en 2008. TF1, France 2, France 3, M6, Femme Actuelle ou encore le Monde et le Parisien ont d'ores et déjà relayé l'information de la pêche. En 2009, cette communication vers les médias halieutiques et la presse grand public sera renforcée.

Une nouvelle plaquette pour de nouvelles actions

Fin 2008 a vu la naissance de la nouvelle plaquette institutionnelle de la FNPF. Une création nécessaire : l'associatif pêche est parfois méconnu des décideurs et des associations existants sur le territoire. Cette méconnaissance ne doit pas être un obstacle au développement des actions en faveur des milieux et du loisir pêche, tant au niveau national qu'au niveau local. Le document explique clairement les grandes orientations de la FNPF mais aussi le rôle des Fédérations Départementales et de leurs associations.



Exemple de débit réservé insuffisant pour le patrimoine piscicole à la centrale L'Hospitalet en Ariège.

La relance de l'hydroélectricité en France Produire sans détruire ?

Un vaste plan de relance de l'hydroélectricité a été annoncé et largement médiatisé¹ par le Ministère de l'Ecologie à l'occasion du 60^e anniversaire du barrage de Génissiat le 23 juillet 2008.

Ce plan de relance s'intègre tout naturellement dans le projet plus vaste d'atteindre l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables en 2020. De son côté l'état français est également débiteur de l'obligation d'atteindre l'objectif de bon état écologique de nos masses d'eau d'ici à 2015 pour au moins 2/3 d'entre elles. La conciliation des objectifs de l'impossible sera réalisée notamment dans le cadre des documents de planification que sont les SDAGE en cours de révision. Le Ministère songe également, dans la continuité de la gouvernance "grenelle de l'environnement" à proposer une convention aux parties prenantes (les producteurs, les ONG environnementales ainsi que certaines associations d'élus locaux) dans laquelle il figerait les engagements des uns et des autres.

7 TWh/an d'ici 2015 et une augmentation de puissance de 2,5 GW. Depuis 2000, date de la Directive Cadre sur l'Eau, une constante s'est peu à peu imposée : le poisson est le meilleur des indicateurs de la qualité de nos rivières. C'est dans ces conditions que Pêche Mag a interrogé quelques Présidents de Fédérations particulièrement exposés à la nécessaire conciliation au quotidien de la production d'électricité et de la protection de nos cours d'eau.

Les témoignages éclairent utilement le plan de relance de l'énergie hydroélectrique et surtout met en relief des attentes concrètes que les FDAAPPMA entendent retrouver dans la convention en cours de négociation et dans les procédures administratives.

> **Hamid OUMOUSSA,**
Responsable du service juridique
de la FNPF

L'un des points de discussion majeurs de cette convention est l'objectif de production supplémentaire. Le rapport Dambrine sur le développement de l'hydroélectricité en France de mars 2006² concluait à un potentiel de production supplémentaire de

1- http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=3524
2- <http://www.industrie.gouv.fr/energie/electric/pdf/rap-hydraulique-2006.pdf>

>>>

L'hydroélectricité vue dans nos départements



Jean-Paul Icre,

Président de la FDAAPPMA de l'Ariège

Pêche Mag : *Votre bassin concentre de nombreux ouvrages de production d'électricité. Quelles difficultés votre FD a-t-elle rencontrées en termes de milieux aquatiques et de loisir pêche ?*

Jean-Paul Icre : Les impacts sont nombreux et touchent malheureusement des compartiments structurels fondamentaux de l'écosystème induisant une diminution significative de la production piscicole.

Les désordres induits sont principalement les suivants :

- des valeurs de débits réservés en inadéquation avec le régime naturel de certains cours d'eau. Beaucoup d'entre eux, au régime nival, fonctionnent à l'étiage à 25% du module et sont donc fortement pénalisés au niveau de l'habitat à 10%, sans parler des fondés en titre à 2.5% ;
- la présence de micros centrales en séries entraîne des modifications de la ligne d'eau et du transport solide avec comme conséquence l'apparition des problématiques d'érosion, de diminution des zones de frais ou de colmatage des habitats et d'un réchauffement de l'eau d'autant plus conséquent voire réhibitoire pour les salmonidés lorsque on se situe en milieu de zone à ombre ;
- la rupture de la continuité écologique. Il nous paraît fondamental de préciser dans toutes les commissions auxquelles nous siégeons, qu'un obstacle transversal quand bien même équipé d'un clapet et d'une passe à poissons constitue un obstacle à cette continuité ;
- les éclusées avec des problématiques classiques de piégeages/échouages d'alevins

lorsque les vitesses et gradients de montées/descentes sont démesurés.

- la politique de rétablissement du transport solide matérialisée par la mise en œuvre de transparence s'est soldée bien souvent par des catastrophes écologiques, aseptisation de tronçons de plusieurs kilomètres. Le SDAGE doit intégrer nos propositions de gestion des ouvrages au cas par cas, il est illusoire de penser que l'on peut gérer de la même façon et sans conséquence écologique un ouvrage de haute altitude (éléments minéraux) et un ouvrage de piémont (éléments organiques).

//
On ne saurait hypothéquer la majorité de notre réseau hydrographique en se consolant de la sanctuarisation de (...) nos rivières

//
En matière d'halieutisme, l'intérêt des pêcheurs se cale la plupart du temps à la valeur écologique du tronçon autrement dit sur ces zones au potentiel piscicole fortement réduit, la fréquentation est en baisse significative. On constate également un effet retard à savoir que si un tronçon fortement perturbé venait à s'améliorer par une modification des modalités de gestion, les pêcheurs mettent beaucoup de temps à reprendre confiance dans le tronçon et à le

fréquenter assidûment ; l'impact moral est donc réellement significatif.

P.M. : *Les exploitants en place ont-ils été sensibles à vos préoccupations ? Avez-vous pu mettre en place des espaces de concertation en vue de prévenir ou de régler les éventuels conflits d'usages ?*

J.P. I. : Dans la très grande majorité des cas nos préoccupations apparaissent à l'exploitant comme des contraintes. Des relèves de débits réservés sur la base du volontariat n'existent pas à notre connaissance dans le département... les exploitants s'en tiennent aux prescriptions inscrites dans leur droit d'eau. Cependant, dès qu'il s'agit de discuter sur des modalités de gestion qui ne touchent pas à la perte de production ou alors sur une durée très courte (aspect sécuritaire, recueil de données etc.), l'exploitant est généralement à l'écoute et de bonne volonté.

P.M. : *Le renouvellement des concessions est en cours et va s'amplifier dans les prochaines années. Dorénavant la concurrence entre différents exploitants est de mise. Quelles sont vos attentes en matière environnementale ?*

J.P. I. : Il faut espérer que la concurrence va déplacer le curseur de la protection des milieux vers le haut mais qui y croit vraiment avec le socle législatif qui est le notre aujourd'hui ?

L'antagonisme entre la directive Energie et Eau confine au casse tête chinois ; nous sommes dans l'attente de la liste des cours d'eau remarquables (SDAGE Adour Garonne) et des réservoirs biologiques. On en revient toujours à la même chose, un bar-

rage (microcentrale) équipé d'une passe à poissons, d'un clapet avec un débit réservé au 8° du module a de fortes chances d'être considéré par l'état comme un ouvrage, d'une part, sans impact sur le milieu et, d'autre part, ne faisant pas obstacle à la continuité écologique. Il n'y aurait donc plus de raison à s'opposer à leur installation sur les cours d'eau classés en réservoir biologiques ou pire, en cours d'eau remarquables. Notre attente première en matière d'instruction de nouveaux dossiers de microcentrale serait de voir la prise en compte d'une vision globale des installations à l'échelle, par exemple, d'un bassin versant en s'affranchissant surtout du raisonnement à l'unité. Pour être honnête, nous comptons bien plus sur les jurisprudences qui vont nous permettre de borner cette loi sur l'eau.

P.M. : *Croyez-vous les FDAAPPMA en mesure d'alimenter efficacement tant l'Etat (services instructeurs) que les exploitants (actuels et futurs) de leurs expériences en matière de gestion des ouvrages ?*

J.P. I. : Professionnalisation et expertise technique vont de paires. Partant de là, à partir du moment où les Fédérations se sont dotées d'une cellule technique et que celle-ci joue pleinement son rôle de recueil de données, d'analyse etc. elles auront les moyens de monter des argumentaires solides pour alimenter l'Etat lors de l'instruction de nouveaux projets ou de renouvellement de concession.

Dans le cas où les arguments ne seraient pas entendus, elles doivent également pouvoir fournir des contre-expertises et jouer pleinement leur rôle de tiers.



Jean-Claude Priolet,

Président de la FDAAPPMA de Corrèze

Pêche Mag : *Votre bassin concentre de nombreux ouvrages de production d'électricité. Quelles difficultés votre FD a-t-elle rencontrées en termes de milieux aquatiques et de loisir pêche ?*

Jean Claude Priolet :

A l'amont. Globalement en Corrèze, la pratique de la pêche s'exerce majoritairement sur les retenues amont. Le potentiel de développement pour toutes les pratiques de pêche est important (carnassiers, carpes, pêche au coup). Le problème majeur sans conteste est celui du marnage, lié par nature au fonctionnement des usines hydroélectriques. Les fluctuations de niveau, tant en importance qu'en rapidité, perturbent considérablement la reproduction de la plupart des espèces. L'accès aux zones de fraie est aléatoire et limité dans le temps et l'espace. Pour les poissons blancs et les percidés, les œufs déposés, quand ils le sont, se trouvent dénoyés quelques heures après la ponte. Le brochet quant à lui est quasiment interdit de reproduction alors qu'il représente l'espèce patrimoniale par excellence sur ce type de plan d'eau. C'est également toute la faune et la flore aquatiques qui est impactée. Une des difficultés pour la pratique de la pêche est l'accessibilité. Le seul moyen de découvrir ces grands plans d'eau

est le bateau avec la nécessité d'aménager des cales de mise à l'eau.

A l'aval. L'accessibilité est encore plus cruciale avec la dimension sécurité des personnes. Pour les ouvrages fonctionnant par éclusées, les niveaux et les débits conditionnent la possibilité de pêcher.

Sur la Dordogne, les demandes convergentes des AAPPMA, de la FDAAPPMA et de l'ONEMA, par suite de constats d'assèchement de frayères de salmonidés, dont le saumon, d'exondaisons d'alevins, ont permis de déterminer l'exploitant à modifier ses pratiques afin de préserver 90% des potentiels de reproduction.

Pour d'autres aménagements, nous sommes confrontés à la problématique "débits réservés". Il est clair que pour le milieu, se contenter du 40° de ce qu'était en moyenne le débit avant l'aménagement est inacceptable. La LEMA prévoit un passage au 10° pour 2014. Ce point est positif, même si des dérogations existent et nous inquiètent.

Un épisode extrêmement traumatisant dans la vie d'un barrage, tant à l'amont qu'à l'aval, est l'opération de vidange avec son lot de conséquences préjudiciables au patrimoine piscicole et à son milieu naturel. Il existe des solutions pour limiter la casse : décanteur

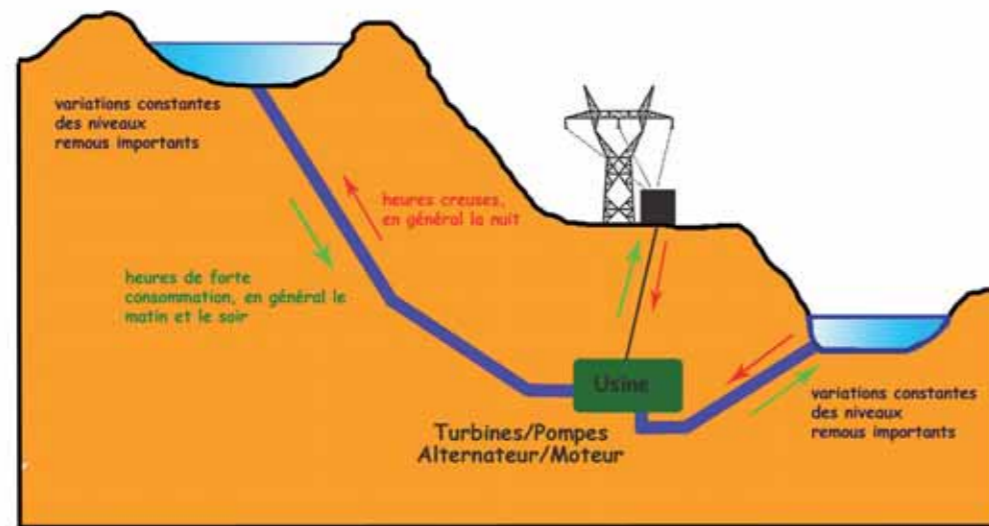


> WWW

Retrouvez notre dossier complet sur www.federationpeche.fr

Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) : une solution énergétique au futur conditionnel.

Comme des vases communiquant, deux retenues sont choisies l'une au dessus de l'autre, une grande différence d'altitude les séparant (950 m pour la STEP de Grand'Maison, 310 m pour le projet de Redenat). Une canalisation est installée entre ces deux retenues pour faire passer l'eau de l'une à l'autre. L'eau est remontée par pompage dans la retenue amont en utilisant l'énergie électrique du réseau aux heures creuses (en général la nuit) puis cette eau stockée dans la retenue amont est turbinée à la descente vers la retenue aval aux heures de pointe. Le cycle se répétant ensuite autant que de besoin. Effectivement, l'électricité étant une énergie difficilement stockable ce système est une manière ingénieuse de gérer en partie ce problème.



Pêche Mag : La puissance de ces installations est-elle importante ?

J.C.P. : Équivalente à une centrale nucléaire ! Mais pour atteindre une telle puissance il faut des débits de pompage et de turbinage considérables avec des marnages impressionnants en haut comme en bas. Des remous monstrueux et dangereux en sont la conséquence.

P. M. : Avez-vous des chiffres ?

J.C.P. : Prenons le projet de Redenat. En pompage le débit maximal est prévu à hauteur de 327m³/s et en turbinage 390m³/s. En comparaison, la Dordogne à la sortie des barrages à Argentat (19) est quasiment en crue à ces débits.

P. M. : Un tel fonctionnement est-il vierge de toute conséquence environnementale ?

J.C.P. : En circuit fermé, ce fonctionnement ne devrait pas, en principe, générer d'impact. Pourtant dans le cas de Redenat, le bassin aval n'est autre que la Dordogne via la retenue de Chastang. On peut imaginer les perturbations engendrées sur le milieu notamment le risque de réchauffement peu favorable au saumon qui remonte jusqu'à Argentat. Un risque de dégradation de la qualité des eaux par ralentissement du temps de transfert des eaux est également à redouter. Les retenues sont devenues au fil des temps des milieux sauvages qui ont acquis une légitimité biologique qui en font des écosystèmes respectables à part entière.

P. M. : S'agissant des pêcheurs et des touristes, ces lieux continueront-ils d'être accessibles et à quelles conditions de sécurité ?

J.C.P. : La STEP, est un groupe électrogène nucléaire. C'est une idée intéressante, avec plein de qualités, forte puissance rapidement disponible, sécurisation de la distribution et du réseau. Elle est avantageuse en terme de CO₂, mais ne produit pas d'énergie renouvelable. La STEP pose un certain nombre de questions environnementales et comme toujours l'analyse des coûts/avantages y compris dans les domaines sociaux économiques doit être très rigoureusement menée avant toute prise de décision.



Barrage de Goulours en Ariège.

>>>

aval, abaissement lent, gestion des débits des tributaires, quand ils existent, gérer les batardeaux amont, et pourquoi pas le curage et des dérivations ?

P.M. : Les exploitants en place ont-ils été sensibles à vos préoccupations ? Avez-vous pu mettre en place des espaces de concertation en vue de prévenir ou de régler les éventuels conflits d'usages ?

J.C.P. : Sur tous ces points la concertation avec EDF existe. Elle est permanente. Le relationnel est bien en place. Nous avons ensemble fait avancer un certain nombre de dossiers importants, notamment à l'amont des retenues. Le Défi Eclusee est incontestablement un mieux. Un ambitieux programme d'aménagements a été développé. Par contre les blocages surviennent dès que les demandes peuvent avoir une répercussion sur la production. Immédiatement en face de toute contrainte d'exploitation est mise en parallèle l'indemnisation du manque à gagner. L'exemple type est le défi "éclusee" mentionné précédemment.

P.M. : Le renouvellement des concessions est en cours et va s'amplifier dans les prochaines années. Dorénavant la concurrence entre différents exploitants est de mise. Quelles sont vos attentes en matière environnementale ?

J.C.P. : Les renouvellements de concession vont être, pour nous sur le terrain, des moments pour faire avancer une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et des usages. Les idées maîtresses que nous souhaiterions faire avancer sont au nombre de trois. La première est que le cahier des

charges soumis à la consultation lors de l'appel d'offre pour le futur exploitant, doit décrire précisément les contraintes environnementales liées à l'aménagement impliqué. La deuxième est que ces contraintes environnementales portent aussi bien sur les écosystèmes amont qu'aval. La troisième idée porte sur l'impératif d'une gestion coordonnée par bassin, notamment quand la concession s'inscrit dans une chaîne d'équipements. Quelques éléments pour éclairer ces trois points. Sur le premier, il nous apparaît que si les conditions d'exploitation respectueuses de l'environnement et prenant en compte les usages et leur poids économique sont inscrites dans le cahier des charges, elles deviennent la règle. Nous ne sommes plus alors sur le terrain de la négociation permanente comme c'est le cas actuellement où ce fameux cahier des charges est un bouclier défensif contre les avancées. Sur la deuxième idée, nous pensons qu'il est grand temps de sortir de la logique discriminante des milieux naturels : les écosystèmes aval doivent être pris en compte au même titre que les écosystèmes amont. La troisième idée porte sur la gestion à l'échelle d'un bassin versant. L'interdépendance amont-aval nous oblige à avoir une vision de bassin. A ce titre, la coordination de la gestion des débits et des marnages est capitale. Dans le cadre de chaîne d'aménagements, des gestions tournantes au niveau des espèces peuvent être envisagées. D'autres questions se posent dans ce contexte : les vidanges, la question de la continuité écologique et de la gestion des transports sédimentaires.

P.M. : Croyez-vous les FDAAPPMA en mesure d'alimenter efficacement tant l'Etat (services instructeurs) que les exploitants (actuels et futurs) de leurs expériences en matière de gestion des ouvrages ?

J.C.P. : Pour atteindre nos ambitions, je vois trois axes stratégiques. Le premier conformément à la DCE, est de contribuer à la définition des bons potentiels écologiques pour nos MEFM (Masses d'Eau Fortement Modifiées) que sont la plupart des retenues hydroélectriques). Intégrer ce bon potentiel écologique (BPE) dans le dossier de consultation, articulant ainsi les renouvellements et les SDAGE donne de la lisibilité et de la cohérence à l'ensemble. Ce chantier, de la définition du BPE doit s'ouvrir.

Deuxième axe : ce chantier suppose de se doter des méthodes et des outils avec la nécessité de mutualiser nos moyens. La cellule technique mise en place par la FNPF via sa Commission Hydroélectricité, est dotée de cette mission. Il existe au cœur des FDAAPPMA une centaine d'ingénieurs qui travaillent d'arrache pied sur la protection des milieux aquatiques. A présent nous devons les sensibiliser également à l'intérêt de travailler sur les milieux artificiels. Le troisième axe est plus politique. Il porte sur la communication et la concertation que nous devons engager avec les autres acteurs pour faire avancer et partager nos différents points de vue : collectivités locales, élus locaux, parlementaires, Agence de l'Eau, EPTB, ONG et autres structures et évidemment l'administration à tous les niveaux.

Vaste programme. Nous y sommes prêts.

> **Actu**

La Fédération Nationale fait son congrès

Le 15 et 16 juin 2008, l'actualité était chargée pour la Fédération Nationale de la Pêche en France : les élus Nationaux ont reçu les présidents des Fédérations Départementales de Pêche mais aussi, lors du congrès, le ou les représentants du Ministère de l'écologie, du groupe pêche de l'Assemblée Nationale, de l'ONEMA et d'EDF afin de faire un point sur l'année passée et de signer deux conventions d'importance (lire ci-contre).

// La nouvelle organisation du MEEDDAT nous inquiète //

Jean-Louis Bianco, Député, Président du groupe d'étude sur la pêche et les milieux aquatiques Groupe pêche à l'Assemblée Nationale.



© René Lacaze.

Le 15 juin, le syndicat patronal des structures piscicoles a été créé. C'est Robert Erb, président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la protection du milieu aquatique du Bas-Rhin qui a été désigné par ses homologues, réunis ce jour-là. "J'espère que nous allons pouvoir continuer l'excellent travail débuté dans la création de cette convention collective, tant attendue des personnels et des présidents de fédération que nous sommes", avait indiqué Claude Roustan, président de la FNPF le lendemain. Le 16 juin, c'est le premier congrès de la FNPF qui s'est tenu à Paris, à la Maison de la mutualité. "C'est notre premier congrès. L'an dernier nous n'avions fait qu'une assemblée générale et ce congrès marque le début d'une ère nouvelle pour la pêche associative française", explique M. Claude Roustan. C'est aussi lors du congrès que M. Claude Roustan a rappelé les inquiétudes des pêcheurs face à la nouvelle organisation du MEEDDAT. "Oui ! La nouvelle réorganisation du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire nous inquiète, non pas d'être avec nos amis les chasseurs, dans un pôle chasse pêche, mais tout simplement d'être déconnectés de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche mais également et peut-être surtout, d'être tenus à l'écart de toute

concertation et information officielle sur cette nouvelle organisation", a-t-il souligné, tout en regrettant la présence du Ministère de tutelle ce jour là. Jean-Louis Besème, représentant du Ministère de l'Ecologie, n'a pas manqué de féliciter les pêcheurs pour cette première année d'actions et pour la reconquête des effectifs. "La loi sur l'eau a été marquée par des avancées importantes dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne les débits réservés des ouvrages, dont le passage au dixième du module sera enfin effectif en 2014 mais elle a surtout permis de réformer l'organisation de la pêche en France. L'ONEMA a pris la place du CSP et votre Fédération Nationale, a maintenant force de loi et est investie de missions d'intérêt général", a-t-il expliqué au public.

M. Jean-Louis Bianco, président du groupe pêche à l'Assemblée Nationale, a également pris la parole. Ce groupe d'étude, a été reconstitué grâce à la volonté d'une poignée de députés et de pêcheurs. Preuve de la bonne entente qui s'est instaurée entre les pêcheurs et les élus nationaux : une rencontre a déjà eu lieu entre le groupe pêche et les élus de la FNPF afin de travailler efficacement à la protection des milieux aquatiques et au développement du loisir de pleine nature.

10 ans de partenariat entre la FNPF et EDF

A l'occasion du renouvellement de leur convention de partenariat, le 16 juin 2008, la FNPF et EDF souhaitent réaffirmer les liens tissés - dans la durée - entre le monde de la pêche et le premier hydraulicien européen. Depuis 1999, la convention marque la volonté mutuelle des deux partenaires de concilier gestion des multiples usages de l'eau et protection de l'environnement.

A travers ce partenariat, EDF soutient les projets des fédérations de pêche affiliées à la FNPF sur tout le territoire français. Le fonds d'intervention, alimenté par EDF à concurrence de 380 000 € par an, permet de participer au financement des activités des collectivités piscicoles et des actions d'intérêt général menées par la FNPF. En 2006-2007, 200 projets ont ainsi été aidés, tels que des études halieutiques, des aménagements de pontons pour personnes à mobilité réduite et de berges, des campagnes de sensibilisation à l'aval des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs, 100 000 € peuvent être alloués au cours de la convention à des études d'intérêt général. En 2006-2007, cette somme a été consacrée à des études sur l'impact des éclusées.

M. Roustan signant la convention de partenariat aux côtés de M. Astolfi, directeur de la production hydroélectrique d'EDF.



© René Lacaze.

L'ONEMA et la Fédération Nationale pour la Pêche en France signent un accord-cadre de coopération

Le lundi 16 juin 2008, Patrick Lavarde, directeur général de l'ONEMA et Claude Roustan, président de la FNPF, ont signé un accord-cadre de coopération qui identifie les priorités d'actions communes en matière de protection des milieux aquatiques. La FNPF et l'ONEMA partagent des missions régaliennes de protection des milieux aquatiques. C'est pourquoi, afin de protéger les populations de poissons des facteurs de perturbation - invasions biologiques, rupture de la continuité écologique, impacts des pollutions à faible dose..., les deux organismes ont décidé de coordonner leurs actions à travers un accord-cadre de coopération.

Outre l'identification de sujets d'études d'intérêt commun sur lesquels mobiliser les chercheurs, l'ONEMA et la FNPF explorent actuellement les possibilités de collaborer sur la connaissance des espèces, patrimoniales ou invasives. Des actions communes de suivi d'espèces seront réalisées sur la base de protocoles définis en commun, notamment pour les espèces migratrices. Par ailleurs, la quantification des prélèvements d'espèces par la pêche aux lignes sera menée en collaboration. Actuellement, dans le cadre des plans de gestion de l'anguille, l'ONEMA et la FNPF mettent au point un protocole pour quantifier les prélèvements de ce poisson amphihalien menacé.

Dorénavant, les services départementaux de l'ONEMA et les fédérations départementales de pêche se concerteront régulièrement pour organiser des interventions en commun et contribuer aux priorités fixées pour la police de l'eau et de la pêche dans les programmes de contrôles arrêtés par les préfets. Des modules de formation pourront être organisés par l'ONEMA pour le compte de la FNPF. L'ONEMA et la FNPF se concerteront avec les autres usagers en vue de l'élaboration des termes d'une stratégie nationale et des orientations de gestion relatives aux grands migrateurs amphihalins. Cette concertation se fera en liaison avec les agences de l'eau.



M. Roustan et M. Lavarde signant l'accord-cadre.

© FNPF



© Laurent Madelon - FNPF

> nos régions

BRETAGNE BASSE-NORMANDIE  PAYS-DE-LA-LOIRE  GRAND EST  AUVERGNE-LIMOUSIN  RHÔNE-ALPES  ADOUR GARONNE



Au travers d'une douzaine de reportages en régions, nous verrons comment les fédérations départementales de pêche se positionnent comme des maîtres d'ouvrage pour le compte des conseils régionaux, des conseils généraux, des syndicats de rivières, des agences de bassins etc. Dans chaque numéro de Pêche Mag, nous irons visiter quatre ou cinq régions en montrant sur le terrain quelles actions sociales, techniques, politiques, écologiques peuvent être déployées par les "pêcheurs", au service de la "protection des milieux aquatiques".

Sommaire

> Actu

Saviez-vous que vous pouvez apprendre à pêcher grâce aux associations locales de pêche et à leur fédération départementale ?

En 2007, 73 091 personnes, majeures ou mineures, ont été accueillies dans un Atelier Pêche Nature ou une structure départementale (Pôle Départemental Initiative Pêche Nature).

En France, la FNPF a recensé 400 APN, soit une moyenne de 4 APN par département.

URBBNPL

- Union Régionale Bretagne, Basse-Normandie, Pays-de-la Loire
Baie du Mont-St Michel p.18
Loire-Atlantique p.19

URGE

- Union Régionale du Grand Est
Bas-Rhin p.20
Alsace p.21

URAL

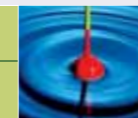
- Union Régionale Auvergne Limousin
Haute Vienne p.22
Corrèze p.22
Cantal p.22
Puy-de-Dôme p.23
Allier p.23
Cantal p.23
Haute-Loire p.23-24

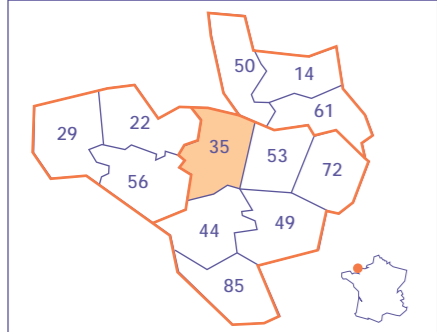
URFEPRA

- Union Régionale des Fédérations de Pêche de Rhône-Alpes
Rhône p.25

UFBAG

- Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne
Aveyron p.26
Lot-et-Garonne p.27





Baie du Mont-St Michel



Pour une interdiction de la pêche en baie? Le saumon menacé



Jean-Paul Doron, Président de l'Union Régionale Bretagne Basse-Normandie Pays-de-la-Loire

L'Union régionale Ouest et les Fédérations de pêche se battent à tous niveaux pour la publication d'un nouvel arrêté d'interdiction de pêche des salmonidés en baie du Mont-Saint-Michel, pour la saison 2009. Le comité plénier du Comité de gestion des poissons migrateurs (CO.GE.PO.ML.) de décembre prochain en décidera...

• Quelle est ici la situation du saumon ?

Il a été abondant dans les rivières françaises mais sa population a fortement décliné, justifiant sa protection au niveau international. En Baie du Mont-St-Michel, la pression de pêche est inadaptée : le saumon arrive dans un chenal migratoire commun aux trois cours d'eau qui irriguent la baie et se trouve souvent piégé à marée descendante. Le capturer devient un jeu d'enfant ...

• Vous dénoncez surtout certaines pratiques.

Au-delà des captures réglementaires, déjà libres en terme de nombre et de moyens, on assiste à un braconnage organisé qui alimente un "marché noir" auprès de restaurateurs peu scrupuleux. Dans les poches et le lit des cours d'eau, l'usage de certains engins est détourné (sennes, filets à mulot de 50 m...). Ces

"pratiques locales" semblent pourtant tolérées, alors même que la Baie est classée en site Natura 2000. La loi "responsabilité environnementale" vient d'être votée par les députés : l'Etat doit assurer la préservation des habitats et des espèces.

• Quelles précautions envisager ?

Au regard des pratiques quantifiées en 1999, des mesures ont été prises : un premier arrêté d'interdiction a été pris en 2000 pour cinq ans et renouvelé en 2006. Il y a eu aussi un rachat sur fonds publics du seul droit de pêche professionnelle en baie, une réglementation drastique de la pêche en rivière, une limitation du nombre des captures (réduction de la période et des modes de pêche). Cependant, en mer, la réglementation est inadaptée pour les migrateurs, là où ils sont le plus vulnérables. Que dire aussi des "plaisanciers" qui n'ont pas déclaré leurs prises, contrairement à la pêche en rivière ? Un renforcement du contrôle est prévu... mais pèse peu face à l'efficacité des moyens de pêche et l'absence d'évaluation des captures. Que dire quand la pêche est fermée en rivière et autorisée en mer ?

• Quels sont les risques d'une levée de l'interdiction de pêche ?

D'abord, c'est l'institutionnalisation du braconnage ! Ensuite, il y aura une pro-

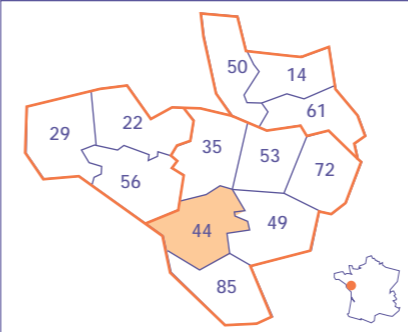
bable surpêche des géniteurs, atteignant vite le seuil critique de sauvegarde de l'espèce : la colonisation des rivières (Couesnon, Sée et Sélune) ne serait plus assurée ! Enfin, en amont, l'économie du tourisme liée à la pêche en rivière serait menacée au profit du "marché noir des saumons braconnés" ou pêchés.

• Quelles sont vos propositions ?

Lors du Cogepomi de juin, ce dossier a largement occupé nos débats. Idéalement, il faudrait interdire la pêche au saumon dans la Baie, voire étendre la réserve actuelle, sans que celle en rivière en pâtisse. En pratique, il s'agit de mieux réglementer : interdire la période et les zones où la prise est vraiment trop facile ; définir les modes de pêche où l'effort de pêche serait comparable à celui en rivière (plusieurs heures) ; appliquer et contrôler cette réglementation... Les contrevenants doivent savoir que nous serons systématiquement présents sur le terrain juridique. A bon entendre...

> Contacts

• Union Régionale des Fédérations de Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire
9, rue Louis Kérautret Botmel
35067 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 22 81 80 - 06 85 52 50 11
jean-paul-doron@wanadoo.fr
federation.de.peche.35@wanadoo.fr



Loire-Atlantique



Invasion spectaculaire d'un cours d'eau. Avant et après arrachage...

Contre les plantes aquatiques envahissantes

Cartographie et arrachage au menu de la Fédération de pêche

Depuis une quinzaine d'années, les Pays-de-la-Loire sont envahis de plantes aquatiques, souvent originaires d'Amérique du Sud.

Face à cette expansion, un comité régional composé de scientifiques, gestionnaires et administratifs a été créé en 2001 (veille scientifique, recherche, techniques de gestion, financement, sensibilisation, suivi cartographique...), où toutes les fédérations de pêche sont associées.

Depuis trois ans, la fédération de Loire-Atlantique a été désignée comme "tête de réseau départemental" et réalise, chaque année, un atlas de l'envahissement par les cinq plantes suivies. Le

conseil général assure un soutien financier annuel (à hauteur de 80 %).

Sur le terrain, la fédération contribue aux arrachages menés sur les lots des AAPPMA. Ces travaux coûtent cher : ils doivent être soutenus et réguliers pour conserver à la fois l'activité pêche et la biodiversité. Pour ces raisons, le conseil général finance l'emploi de personnels saisonniers pour les arrachages manuels et l'aide à la localisation des herbiers : en 2008, quatre agents d'entretien des espaces naturels ont sillonné le département.

Hier, c'était la jussie ; aujourd'hui, les menaces sont multiples : l'identification

systematique de ces végétaux est devenue essentielle afin d'intervenir au plus vite pour stopper des infestations pouvant s'avérer désastreuses pour la pêche et les poissons.

> Contacts

• Fédération de Loire-Atlantique
Barbara Gérard (suivi départemental) et Laurent Thibault (gestion des chantiers)
1 rue Eugène Varlin - BP 90419,
44104 Nantes cedex 4
Tél : 02 40 73 62 42
fede.peche44@club-internet.fr

Les arrachages mécaniques se font grâce à des matériels spécialisés et à des grues.



> Sachez les reconnaître...

• **La jussie** : ornée de jolies fleurs jaunes (la raison de son introduction !), elle colonise un plan d'eau en deux ou trois saisons de végétation. Amphibie, c'est la plus connue et la plus agressive des plantes invasives.

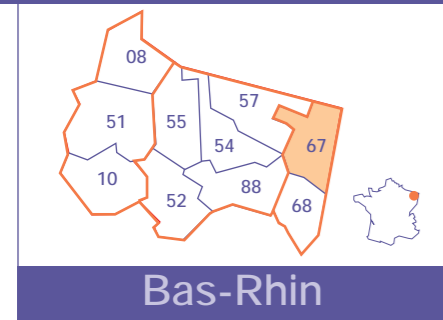
Les arrachages manuels doivent être réguliers.



• **Le myriophylle du Brésil** est une sorte de "petit sapin aquatique". Il est moins présent mais, au cours de l'été 1997, lors de l'infestation du bassin aval de la rivière Ognon (lac de Grandlieu), il avait fallu trois saisons de travaux pour redonner son libre cours à la rivière.



• **L'élodée dense** est une hydrophyte stricte (elle vit sous l'eau) et pousse jusqu'à six mètres de profondeur ! Elle est très présente dans le canal de Nantes à Brest. Les moyens de lutte efficaces sont peu développés : l'arrachage nécessite des engins spécialisés et coûteux (pelle-mécanique flottante à bras long pour aller chercher la plante au plus profond). Hélas, cette plante est toujours en vente libre dans les magasins d'aquariophilie...



Bas-Rhin



Pêche sur les cours d'eau du domaine public Le nouveau casse-tête du pêcheur

Même si la pêche n'est pas toujours interdite, l'accès aux berges et aux lots de pêche du domaine public s'est restreint (barrières, réserves de chasse, zones de sécurité...) alors que d'autres usagers semblent d'avantage écoutés.

Des berges désertées par les pêcheurs...

Les espaces pêchables, en terme de pratique ou d'accès, se sont réduits, ce qui a contribué à l'érosion de moitié du nombre de pêcheurs depuis les années 80. Préfet, DDAF, EDF, VNF... : les



doléances des pêcheurs ont maintes fois été exprimées. Mais concertation et compréhension ne font pas décision. Au contraire, des "interdits" supplémentaires sont apparus, surtout depuis une dizaine d'années.

Il ne s'agit pas de réouvrir les berges à vau-l'eau ou des chemins partout en forêts, mais d'établir des plans d'accès et de circulation raisonnables.

Pré-carré et inéquité ?

EDF ou VNF évoquent des risques (accidents, noyades, sécurité des ouvrages...). Mais chacun y va de son argument : les naturalistes dénoncent les nuisances, d'autres des conflits d'usage... Procès d'intention ?

Les pêcheurs répondent qu'ils contribuent à l'entretien écologique et au maintien hydraulique et piscicole, par antériorité légitime et traditionnelle sur les abords du Rhin. Ils réclament aussi l'équité par rapport aux dérogations d'accès aux berges ou à proximité des

ouvrages hydrauliques, accordées à certains : naturalistes, plaisanciers, bases nautiques, cyclistes, propriétés privatisant des routes appartenant à VNF (5 km de long de l'Ill par exemple), berges en infraction (article L2131-2 et suivants du CGPPP) etc.

Autorisé mais non accessible !

La fédération de pêche verse pourtant chaque année 26 000 € à l'Etat pour louer les baux pêche du domaine public, réduit comme peau de chagrin... Des lots de pêche (autorisés !) loués mais d'accès interdit !

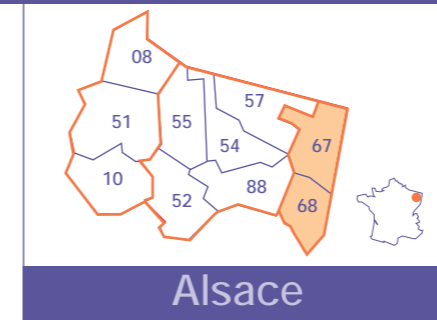
Le domaine fluvial rhénan est un patrimoine culturel et traditionnel. A la suite de la catastrophe Sandoz de 1986, les mesures prises ont rétabli le fleuve d'antan : population salmonicole, passes à poissons, diversité piscicole (35 espèces inventoriées à ce jour, alors que la lamproie marine ou le hotu avaient disparu...), aménagements, continuité écologique à l'horizon 2015. Le Conseil général et l'association "Rhin Vivant" ne contribuent-ils pas à maintenir les activités économiques, écologiques, écotouristiques ? C'est tout le paradoxe d'un développement encouragé et d'interdits qui se multiplient.

> Contacts

• Fédération du Bas-Rhin
Robert Erb - 33A rue de la Tour
67200 Strasbourg
Tél : 03 88 10 52 20
peche67@wanadoo.fr

Des mesures, décrets, arrêtés qui interdisent la pêche ou en restreignent les accès... même à pied

- Décret de 1932 : interdiction de circulation des voitures sur les digues : la position et la tolérance de la gendarmerie et des gardes-chasse est pourtant souvent contradictoire.
- Arrêté préfectoral "sécurité" (2002) : interdiction d'accès à proximité et en aval des barrages hydrauliques (le quart des berges du Rhin canalisé !).
- Arrêté préfectoral : constitution de réserves de pêche en aval des barrages, seuils et ouvrages.
- Arrêté instituant une réserve de chasse et faune sauvage (avec une incidence indirecte sur l'interdiction de tir pour réguler le cormoran ; voir article p. 5).
- Accès aux canaux : interdits.



Alsace

Le Rhin a retrouvé ses qualités écologiques mais les populations piscicoles ont un nouvel ennemi : la prolifération des cormorans ! Une importante manifestation "anti", à l'échelle européenne, a eu lieu à Strasbourg au début des années 90. Et régulièrement, l'oiseau est au centre de vives polémiques, notamment avec les naturalistes qui prônent la sanctuarisation.

L'espèce est protégée depuis 1972, "surprotégée" disent les pêcheurs, "alors qu'il faudrait une régulation raisonnée...". Le premier cormoran a été observé vers 1975 mais la première nidification remonterait à 2003 dans le Bas-Rhin, et l'année suivante dans le Haut-Rhin. Cette colonie a doublé en 2005 ! Aujourd'hui, on dénombrait près de 3 000 oiseaux, et même 15 000 sur les dix départements du Grand-Est ; dans tout l'Hexagone, ils ont été multipliés par vingt en trente ans, pour atteindre plusieurs dizaines de milliers (voir p. 5).

Mieux réguler

Pour réguler l'espèce, des autorisations de tirs ont été accordées. Après un quota de 51 oiseaux en 1996-97 dans le Bas-Rhin (première campagne), ce sont près de 475 oiseaux qui sont tirables en Alsace actuellement.



Ce qui renforce les méfaits du cormoran

- Désormais présent tout au long de l'année, en bandes éparpillées.
- Sédentarisation (dortoirs le long des cours d'eau).
- Protégé (même si chassable) et sans prédateur.
- Limites du tir (piscicultures, Dombes, vastes plan d'eau...).
- Oiseau de plus en plus méfiant (voiture, effarouchement...).
- Technicité de prédation (rabattage ; blessent les poissons ; piquent à travers les cages à saumon...).

Surprotection animale ? Le cormoran menace les équilibres piscicoles



Cormorans (surpopulations, attaques etc).

Mais le tir, peu populaire, a ses limites : il est interdit dans les réserves de chasse ; les agents assermentés ont moins de temps et de moyens ; en eaux closes, les chasseurs se sentent peu concernés ; certains plans d'eau (gravières rhénanes) rendent le tir difficile (10 à 30 % du quota atteint dans le Bas-Rhin) ; le coût des cartouches, à la charge des pêcheurs, n'est pas négligeable...

A l'échelle nationale voire européenne

Ces initiatives n'ont pas enrayer les surpopulations de cormorans : d'autres moyens doivent être mis en place (intervention directe dans les nids...). Mais au vu de leur mobilité, les populations du grand cormoran ne peuvent s'appréhender qu'à l'échelle régionale, voire nationale et internationale (coordination avec la Suisse, l'Allemagne...).

Les solutions existent : mesures radicales en Westphalie, aménagements de caches à poissons, quotas de tirs efficaces, conventions avec les chasseurs, dissuasion avec fils et quadrillages... Reste à allier volonté et concertation.

> Contacts

• Fédération du Bas-Rhin
Robert Erb
33A rue de la Tour
67200 Strasbourg
Tél : 03 88 10 52 20
peche67@wanadoo.fr

> Un prédateur redoutable

- Piscivore exclusif (500 g par jour !).
- Attaque et blesse beaucoup (surmortalités) car vise sans prédilection, toutes espèces de tous âges
- Consommation estimée : 200 tonnes de poissons en cinq mois sur un seul département (soit l'équivalent de la productivité annuelle d'un cours d'eau de 400 km de long sur 20 m de large).
- Espèces de poissons particulièrement visées : l'ombre (qui ne se cache pas et vit en groupe) les brochetons (filiformes, donc facilement avalés).
- Menaces sur la reproduction et la migration des poissons (certaines espèces déjà en danger).
- Le héron ou le milan subissent indirectement cette "concurrence".



Le 1^{er} juin dernier était organisé la première Journée Nationale de la pêche. L'Union régionale Auvergne-Limousin a tout particulièrement insisté sur la "protection des milieux aquatiques". Pour ce faire, dès la veille de la journée officielle, chaque département sensibilisait le public en proposant au moins trois actions. "Promouvoir la pêche" était plus l'objectif du dimanche : pique-nique, prêt de cannes, démonstration etc. Ces journées labellisées ont fait l'objet d'une communication commune (affiches, presse, encarts, affichettes). Grâce à l'investissement des bénévoles et l'appui des techniciens des diverses fédérations et, malgré une météo peu favorable, l'engagement des structures associatives a été très apprécié. Le rendez-vous est pris pour la JPPMA 2009.

Une "journée nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques" (JPPMA) a été instaurée par la récente "loi sur l'Eau". La première édition s'est déroulée le dimanche 1^{er} juin dernier. Des initiatives ont fleuri partout en France (voir page 18) et lors de cette journée, la pêche sans carte est autorisée dans les lieux d'animation prévus par les fédérations et associations AAPPMA (arrêté du 30/10/2007).

Puy-de-Dôme

A la découverte des milieux aquatiques

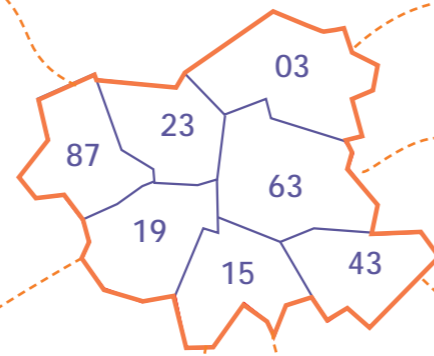


A St-Alyre-ès-Montagne, un concours de pêche à la mouche, affichant complet, s'est tenu au lac de Roche Orcine. Vic-le-Comte était aussi au cœur cette "journée pêche". Diverses autres manifestations en mai et juin ont également attiré de nouveaux adeptes : un concours de pêche à la truite avait ainsi séduit début mai à Cunlhat près de 150 personnes, dont un tiers d'enfants participant également à un programme de découverte du milieu aquatique. Mi-juin, aux Martailles, la découverte de la pêche a réuni une cinquantaine de personnes.

A l'occasion de la JPPMA

L'Union régionale se mobilise

Auvergne-Limousin



Allier

Enfants, aménagements et préservation

A Lapalisse, l'animation était ciblée vers les enfants : 150 jeunes ont ainsi découvert une exposition sur les milieux aquatiques (aquarium avec les poissons de la rivière Besbre ; panneaux sur la protection de l'eau, l'environnement et la faune aquatique ; vidéo sur la naissance de la truite Fario ; livrets et dépliants...). Avec comme temps fort : la pêche sur un plan d'eau, où 50 kg de truites arc-en-ciel avaient été lâchés. A St-Pourçain-sur-Sioule, l'accent a été mis le samedi sur l'aménagement de postes de pêche et la présentation au public de nouveaux secteurs de la rivière Sioule : broyage de végétation la commune, élagage d'arbres, ramassage de débris... Un échange sur les aménagements et la préservation des milieux aquatiques a été ouvert avec les élus locaux lors d'un "vin d'honneur". Le lendemain : pêche libre ! Compte-tenu des conditions météorologiques, plusieurs manifestations ont hélas été annulées et d'autres reportées, notamment celle de l'arrachage manuel de la jussie en septembre dernier (voir aussi en page 19).



Haute-Vienne

Mobilisation grand public



A Limoges, de part et d'autre du pont St-Etienne, les attractions ont été nombreuses : démonstrations de pêche à la carpe, aux carnassiers, à la bolognaise, au coup... L'ambiance relevait de la tradition et de la modernité, alliant esprit ludique et sportif, avec en fil rouge des messages d'écocitoyenneté. Les retombées dans la presse n'ont pas manqué de souligner le rôle des bénévoles et des fédérations de pêche.

Corrèze

Sensibilisation sur les déchets

Brive, Meymac, Champagnac-la-Prune... : les différentes opérations de nettoyage ont permis de ramasser près de 3,5 t de déchets dans le département. Canettes, plastiques en tout genre, batterie de voiture, tambour de machine à laver... ! L'impact des déchets sur les milieux aquatiques a été le message clé lancé au public : tri, durée d'élimination, emballages, énergies propres, produits recyclables... Les cours d'eau sont encore considérés comme de véritables poubelles : en dehors des grands discours (Grenelle de l'environnement...), il reste la réalité du terrain et du comportement de chacun, au quotidien.

Thièzac - Cantal

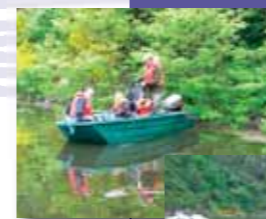
Journée pêche pour les personnes handicapées



L'organisation s'est faite avec l'ADAPEI (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales) du Cantal. Le plan d'eau de l'ancienne pisciculture avait été empoisonné de truites arc-en-ciel. Quarante adultes handicapés ont pêché, la moitié pour la première fois ! Une dizaine de cannes à pêche ont été offertes à l'ADAPEI. Le lendemain, dans chaque résidence de personnes handicapées, les truites pêchées étaient au menu, façon d'allier découverte de la pêche et plaisir culinaire.

Truyère - Cantal

Nettoyage de l'anse de l'Ander sur le barrage de Grandval



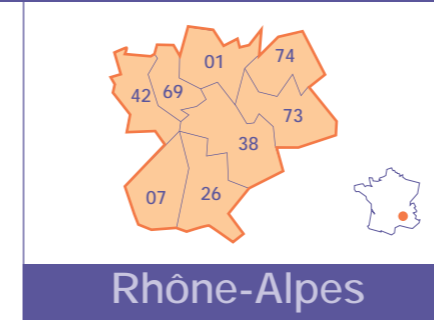
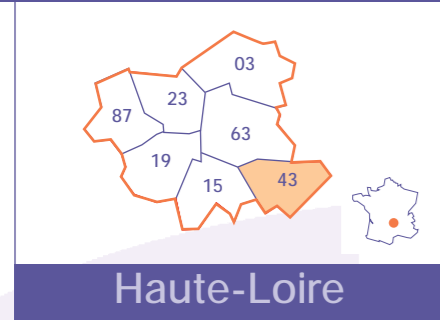
Le Club Aventure Nautique de Garabit s'est associé à ce grand nettoyage : les usagers du lac (pêche, voile, motonautisme) se trouvaient ainsi associés aux bénévoles des AAPPMA. Une centaine de personnes à bord de cinquante bateaux, ont ramené et trié plus de

Haute-Loire

Pour la pêche ; contre les déchets



Les conditions climatiques n'étaient pas au rendez-vous, ce qui a même eu pour effet d'annuler la rencontre au gîte de Bonnefont (trop fort débit de la Loire). Un concours départemental des jeunes du Val d'Allier a tout de même attiré à Brioude une quarantaine d'enfants. Par ailleurs, à Monastier-sur-Gazeille, le nettoyage d'un ruisseau - qui servait quasiment de décharge - a été entrepris par une dizaine de personnes : bilan, dix sacs de cent litres de déchets !



Ateliers pêche nature

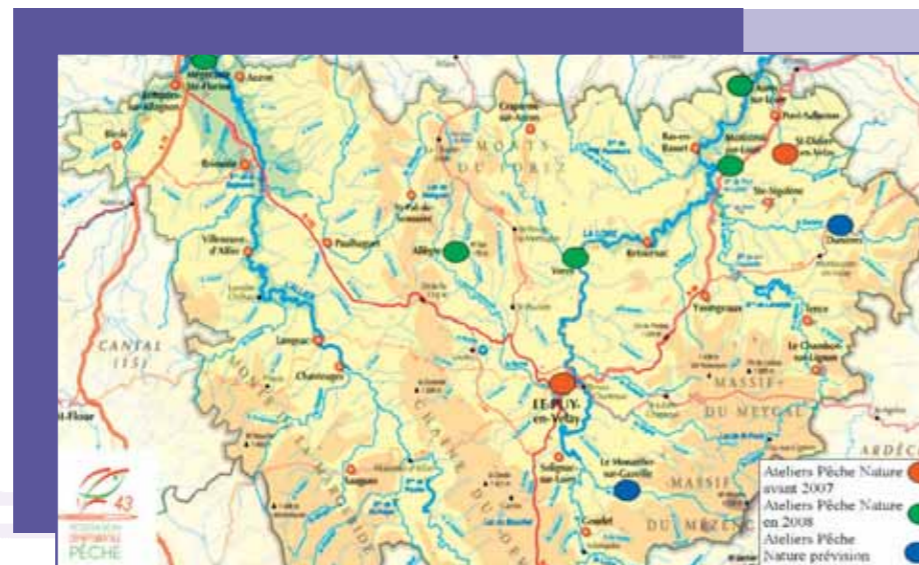
Partenariat entre Fédération, AAPPMA et animateurs professionnels

Avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en 2006, l'une des priorités de la FNPF est la reconquête des effectifs de pêcheurs. Promouvoir la pêche de loisir chez les jeunes, avec la création des "ateliers pêche nature", est apparu comme primordial...

La fédération de Haute-Loire s'est donnée les moyens financiers et humains de développer les "APN" afin de promouvoir dans tout le département la pêche comme sport et loisir, chez les jeunes (voir "Objectifs").

Lever les obstacles financiers...
L'une des premières mesures a été financière. Pour aider au démarrage d'un "APN", une subvention fédérale de 2 000 € est allouée à une AAPPMA (matériel de pêche, sécurité des enfants...). Puis, une somme-plafond de 1 000 € est allouée chaque année au fonctionnement d'après le bilan des activités. L'agrément fédéral ainsi que la subvention ne sont versés que si l'APN remplit toutes les conditions liées à la charte de sécurité de la FNPF.

... et d'encadrement
L'investissement des bénévoles peut avoir ses limites : disponibilités, connaissances halieutiques, règles de sécurité au bord de l'eau... Pour la



plupart des AAPPMA, le manque de temps, d'investissement ou de... bénévoles peut aussi s'avérer rédhibitoire. Des animateurs professionnels (diplômés BP JEPS "Pêche de Loisir", comme celui de Bonnefont) ont ainsi été sollicités pour encadrer les APN.

La transmission de connaissances et de techniques, tout comme le respect des règles d'animation et de sécurité, doit à l'évidence être encadrée, comme c'est le cas dans d'autres fédérations sportives ou de loisir (football, kayak...). Ce partenariat entre amateurs et professionnels permettra de pérenniser l'ensemble des APN sur le département.

Aujourd'hui, la fédération de Haute-Loire est dotée de sept APN en 2008, contre 2 en 2007. D'autres APN vont émerger... Certains APN sont même portés par plusieurs AAPPMA qui ont mutualisé leurs moyens (plans d'eau, matériel de pêche pour les enfants, communication...). La gestion des "APN" est assurée par Yann Forlorou, agent développement de la fédération : réflexions menées avec les AAPPMA, dossiers administratifs et financiers, animateurs professionnels, outils de communication et de sensibilisation...

> Contacts

- Fédération de Haute Loire
- Yann Forlorou
- 32 rue Henri Chas
- 43 000 Le Puy-en-Velay
- Tél : 04 71 09 09 44
- fed43.forlorou@orange.fr

Contre la régression des écrevisses à pattes blanches

Synthèse des connaissances et base de données régionales

- 2007 : bilan sur le niveau des connaissances acquises
- 2008 : restitution des premières données harmonisées : méthodologie d'étude et base de données
- 2009 : premières recommandations d'actions
- 2010 : mise à jour des atlas départementaux et régionaux
- 2012 : bilan sur la réalisation des diagnostics initiaux
- 2014 : bilan du suivi des populations et des milieux (pourcentage de disparitions, proportion de populations menacées/en parfaite santé...) débouchant sur des actions de conservation concrètes et adaptées

Les populations d'écrevisses autochtones régressent, en particulier celles à pieds blancs. Sensibles à la qualité de leur biotope, elles subissent la dégradation continue des systèmes aquatiques.

Classée "vulnérable" sur la liste rouge des espèces menacées (convention de Berne de 1979 ; arrêté ministériel de 1983), *Austropotamobius pallipes* est un bio-indicateur précieux et présente un caractère patrimonial marqué : son intérêt communautaire est souligné dans la Directive Habitat Faune Flore de 1992. Pourtant, ce crustacé emblématique ne faisait jusqu'alors pas l'objet d'un recensement cohérent et d'une gestion globale à l'échelle de la région. Comment agir de manière pertinente pour la conservation de l'espèce et la préservation des milieux ?

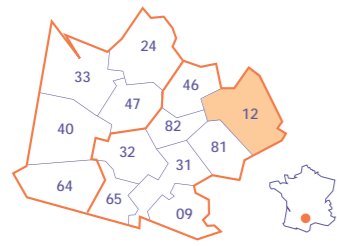
Des connaissances harmonisées
Pour la cohérence entre départements, la mise en place d'outils communs s'est avérée indispensable. Une mission de dix-huit mois a ainsi été confiée au Comité des Fédérations de Pêche Rhône-Alpes (COFEPRA), aboutissant à une synthèse des connaissances et une méthodologie standard pour l'étude des populations et de leur biotope. Les synthèses anciennement réalisées avaient trop souvent été subordonnées à un trop faible investissement consacré à la prospection des cours d'eau, avec parfois des erreurs d'interprétation : "Plus on cherche les écrevisses, plus on en trouve... Sont-elles plus nombreuses pour autant ?".

Vers un observatoire régional
Une base de données recueillera des données harmonisées. Cette "ban-carisation", à l'aide d'une interface

conviviale et simple (fichier Access), intègre diverses informations : aires de répartition, densités, structure, sex-ratio, état sanitaire des populations... ; paramètres des milieux tels que température, données physico-chimiques et biologiques, habitats, micropolluants... L'actualisation future s'avèrera utile dans le cadre d'une gestion plus globale : un observatoire régional alimenterait la stratégie d'actions de chaque département.

Le but est de dégager des clés d'orientations pour tous les partenaires impliqués dans la gestion des milieux aquatiques. Mais pour faire face à l'urgence, seule la mise en œuvre de moyens humains, techniques et financiers suffisants permettra de contenir, voire d'inverser la tendance à la régression de notre patrimoine astacicole, en marche depuis déjà plusieurs décennies.

> A noter
Etude réalisée par Julie Bellanger pour le Comité des fédérations de pêche Rhône-Alpes (Cofepira) avec le soutien de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse.



Aveyron

Ecole de pêche de l'Aveyron Une initiative pouvant servir de référence au plan national

Gâce à une équipe de professionnels diplômés, l'école de pêche fédérale propose toute l'année de nombreuses activités à divers publics. L'activité "pêche" a retrouvé peu à peu sa place dans le monde très concurrentiel des loisirs, notamment par l'approche environnementale des milieux aquatiques.

Cette école est "le fruit de dix ans de travail, initié avec les premières structures nées dans les AAPPMA de Villefranche-de-Rouergue et Millau, mais aussi les associations de bassin versant Halieutitot et Vivaveyron*" insiste le président Jean Couderc. En 2003, la fusion de ces quatre écoles a abouti à une école fédérale.

Quatre professionnels spécialisés

L'objectif primordial reste la revitalisation de la pêche associative. Un investissement important a été réalisé avec quatre emplois à temps plein, occupés par de vrais professionnels, spécialisés dans ce domaine. Leurs formations reconnues au plan national** sont évidemment une garantie de sérieux, de constance et de pérennité. La convention de partenariat signée avec l'Education nationale en 2006, la formation des futurs guides de pêche et animateurs, ou encore les prestations passées avec les collectivités locales, les



Pêche aux carnassiers sur la rivière Tarn. Installés confortablement et en toute sécurité, les jeunes pêcheurs s'apprennent à vivre une belle partie de pêche, grâce aux conseils de l'animateur Florian Molinié. -

centres de loisirs, les offices de tourisme et les AAPPMA, ont concrétisé l'ensemble de ces efforts.

Tous écocitoyens

Comment aborder la pêche auprès de jeunes publics ? En les initiant d'abord à l'environnement. "Nos séances débutent sur le thème de l'eau et du fonctionnement des milieux aquatiques" explique l'animateur Alexis Portal. Attirés ou non par la pêche, les enfants sont tous sensibles aux notions environnementales. Ils découvrent des outils et une réflexion globale sur ce type de loisir, que ce soit pour mieux gérer et protéger

un milieu où s'exercera leur passion, ou que ce soit - à défaut de s'adonner à la pêche - pour se familiariser durablement avec la notion d'écocitoyen.

A l'issue de cette sensibilisation, la partie de pêche reste indispensable : c'est elle qui provoque le déclic ! En moyenne, depuis trois ans, les animations-pêche concernent 2 000 jeunes par an, et en 2007, les animateurs ont consacré 60 demi-journées dans les écoles primaires. A noter que l'initiation à la pêche des personnes à la retraite est actuellement à l'étude.

* Pour rendre la gestion piscicole homogène, la quasi totalité des AAPPMA aveyronnaises se sont regroupées dans quatre associations de bassin versant, Halieutitarn et Halieutiviar étant les plus récentes.

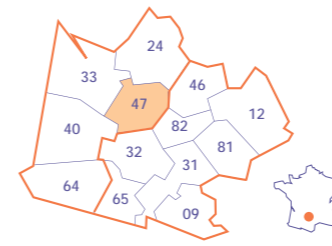
** BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur et Technicien de l'Education Populaire - option pêche, milieu aquatique, environnement) ; BPJEP (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive - option "pêche de loisir") ; BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole - option "gestion protection de la nature").

> Contacts

• Fédération de l'Aveyron
Moulin de la Gascarie
12 000 Rodez
Tél : 05 65 68 41 52
federation.peche.12@free.fr
www.pecheaveyron.com



"Piscator" (pages 1 et 3) : un journal semestriel d'informations sur la pêche est édité par la Fédération depuis novembre 2004. La page "Junior" est un bon moyen pour mieux faire connaître les activités de l'école de pêche.



Lot-et-Garonne



Une source qui ne tarit jamais... un écoulement à rendre à la rivière.

Non respect du débit réservé du lac de St-Beauzeil La Tancanne préservée par l'étude d'impact environnemental

Les périodes d'assec se sont succédées depuis 2003 sur la Tancanne. Classée en première catégorie, cette rivière est d'une qualité biologique remarquable mais subit des étiages très marqués, accentués par la capture des sources de ses affluents mais surtout par le non respect du débit réservé en aval du lac de St-Beauzeil (Tarn-et-Garonne). Deux procès-verbaux (juillet 2005 et novembre 2007) du service départemental de police de l'eau avaient pourtant déjà identifié ce non respect... Sans suite. La mobilisation du monde associatif de la pêche pour défendre leur rivière s'est poursuivie par une action collective menée avec les maires du bassin. C'est cette double action, technique et sociopolitique, qui a prévalu sur le simple respect de la réglementation.



La Fédé 47 se mobilise sur le terrain...
Il aura en effet fallu attendre de caractériser l'impact environnemental de cette mauvaise gestion pour alerter les autorités. La Fédération de Pêche du Lot-et-Garonne a ainsi entrepris de réaliser une étude mensuelle de l'étiage 2007 : cinq campagnes de suivi (juillet-novembre) ont abouti à un suivi de la qualité phy-

sico-chimique, hydrobiologique et piscicole de La Tancanne sur deux stations (voir encadré).

... et auprès des maires

La Mairie de Penne d'Agenais a été particulièrement sensibilisée lors d'un de ces inventaires piscicoles. La mobilisation des maires du bassin de la Tancanne a dès lors abouti à la signature en mars 2008 d'une requête conjointe avec le syndicat Tancanne-Boudouyssou et la FDAAPPMA, auprès de la Préfecture du Tarn-et-Garonne.

La préfecture, reconnaissant le manque de coulement, s'est finalement engagée en juillet dernier à renforcer la surveillance par la Police de l'eau, et a incité le gestionnaire (ASA), à faire équiper tous ses ouvrages avec un dispositif contrôlable de restitution du débit réservé. Ce dernier pourrait même être revu à la hausse au lac de St-Beauzeil.

Une étude décisive sur l'impact environnemental

En dépit d'une année 2007 avec un déficit en eau peu marqué, l'étude a souligné l'ampleur de la dégradation de la Tancanne suite aux travaux anciens mais surtout aux étiages successifs.

La qualité de l'eau de cette rivière fraîche est altérée par des phosphates et nitrates tandis que la qualité hydrobiologique varie de passable à bonne (11 à 14/20). Le peuplement piscicole est quand à lui très marqué par un déficit qualitatif (manque de diversité, introduction d'espèces) et surtout quantitatif (perte biomasse de 94%).

La restauration de la Tancanne passe ainsi par deux axes principaux :

- amélioration de la gestion quantitative de l'eau (respect débit réservé),
- diversification des habitats.

> Contacts

Ghislaine Avinent, directrice
44, cours du 9e-de-ligne
BP 225 - 47006 Agen Cedex
Tél : 05 53 66 16 68
federation.peche.47@wanadoo.fr
http://www.peche47.com

> en actions

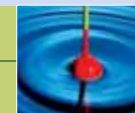
RÉGLEMENTATIONS  TECHNIQUE  SCIENTIFIQUE



> en actions



© Laurent Meuland - FNPF



Partenariat AFSSA-InVs-FNPF

La FNPF s'implique dans le Plan National d'Actions sur les polychlorobiphényles (PCB)

A l'occasion de l'installation du comité de pilotage national PCB et de la présentation par les pouvoirs publics du plan interministériel d'actions qui s'articule autour de six grands axes, la FNPF a proposé à Mme la secrétaire d'Etat à l'écologie de s'engager aux côtés de l'AFSSA et de l'IVS (Institut de Veille Sanitaire), dans l'amélioration de la connaissance du risque sanitaire et de sa prévention.

C'est une étude sans précédent qui est menée depuis mars 2008 : l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) et l'InVs ont lancé la première étude d'identification de l'imprégnation aux PCB des consommateurs de poissons d'eau douce. Les pêcheurs de loisir étant les premiers concernés, la FNPF et les Fédérations Départementales des Associations agréées de Pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) ont offert leur coopération. Une étude attendue de la population : la pollution de certains cours d'eau français par les pyralènes, son impact sur les poissons et sur les consommateurs, ont suscité un vif émoi auprès du grand public, après que plusieurs

médias nationaux se soient emparés du sujet. Les résultats permettront de lever, ou pas, le principe de précaution qui a conduit à interdire la consommation de certaines espèces de poissons, mais aussi de quantifier l'imprégnation des forts consommateurs de poissons de rivière suivant les bassins. Ces résultats seront comparés aux niveaux d'imprégnation par les PCB et dioxines en France, à ceux des autres pays, en complément d'autres études, notamment l'étude InVs-AFSSA sur l'imprégnation par les dioxines et les PCB des populations vivant autour des incinérateurs d'ordures ménagères. La FNPF, soucieuse de l'information des pêcheurs sur les risques encourus, participe en les sensibilisant et en aidant au recrutement des participants à l'étude d'imprégnation.

L'étude est réalisée sur 6 sites repartis sur le territoire français. 4 sites, présentant différents niveaux de contamination, ont été sélectionnés sur la base de la cartographie de contamination établie par le MEEDDAT, de la connaissance passée de l'industrialisation à proximité des rivières, de la présence de pêcheurs amateurs ou professionnels en nombre suffisant. 2 sites témoins, non contaminés, ont également été choisis afin de servir de point de comparaison. Dans chaque site (lire la liste ci-contre) 150 pêcheurs, ou conjoints de pêcheur -soit 900 personnes- vont être sélectionnés de manière aléatoire par l'AFSSA avec l'aide des Fédérations

Il a dit...

> Claude Roustan
Président de la FNPF

"Il faut rappeler que les pêcheurs de loisir sont en première ligne et susceptibles d'être parmi les plus exposés au risque des PCB sur la santé".



Le Rhône a été le premier fleuve impacté par les arrêtés préfectoraux interdisant la consommation de certaines espèces.

Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, et de leurs Associations Agréées de Pêche. Le travail préparatoire d'information et de recensement, réalisé par les structures associatives de pêche, a permis à l'AFSSA d'avancer efficacement dans ce long travail d'analyse. 2 000 appels téléphoniques d'adhérents sont prévus, afin de trouver des personnes qui correspondent aux critères de sélection. Les critères de sélection sont principalement : être majeur, être âgé de 70 ans au plus, être pêcheur adhérent d'une association agréée de pêche ou résider dans le même foyer, consommer au

moins 10 fois par an, depuis au moins 5 ans, du poisson pêché (anguille, barbeau, brème, brochet, carpe, silure), accepter le volet biologique. Un protocole de communication interne aux adhérents a également été mis en place entre l'AFSSA et la FNPF. Outre des appels téléphoniques, des courriers détaillant l'étude et la problématique des PCB, seront envoyés. De plus, tout le long de cette étude, la FNPF et les Fédérations Départementales pour la Pêche seront informées des avancées de l'étude. Aujourd'hui, après la validation du questionnaire par la commission Natio-

nale de l'Informatique et des Libertés et le Comité de Protection des personnes, l'étude nationale est sur le point de débiter. Les prochaines étapes sont le recrutement des pêcheurs, la réalisation d'une enquête de consommation alimentaire et d'un prélèvement sanguin auprès des sujets recrutés. La FNPF et les fédérations y jouent un rôle essentiel. Il est prévu que ce travail minutieux s'étale sur 3 années.

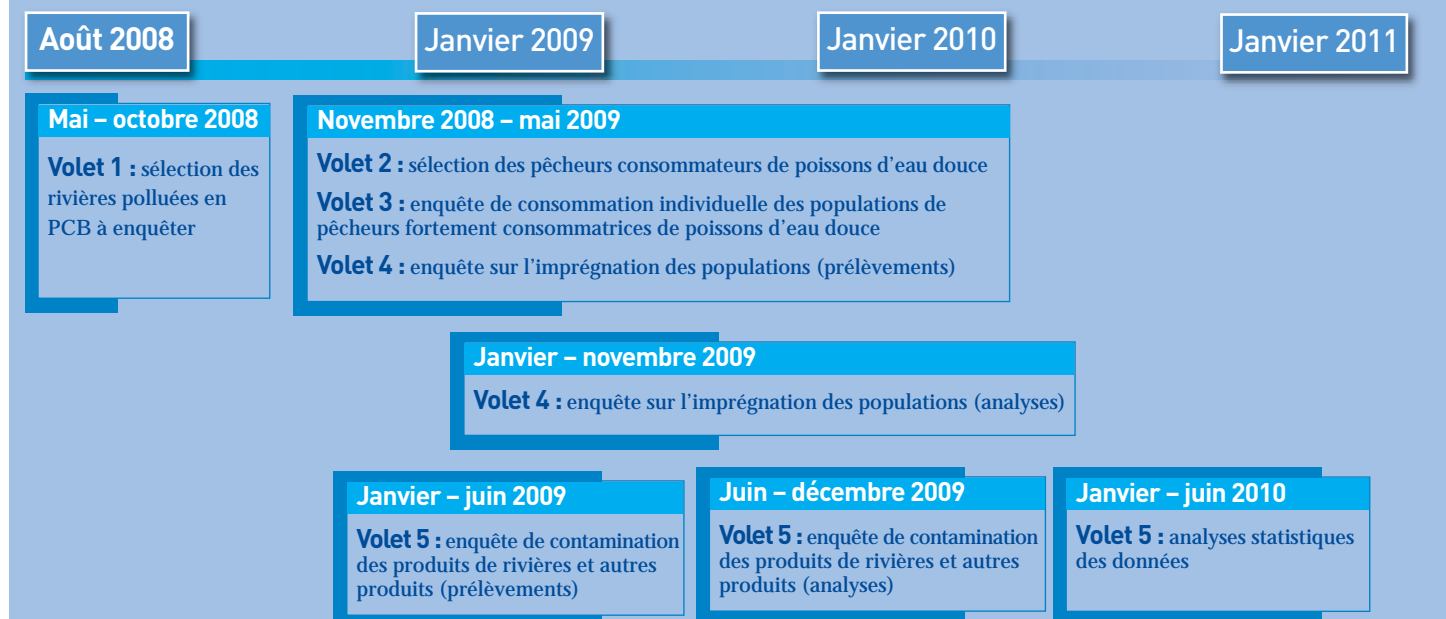
> Dossier réalisé par le service presse de la FNPF en collaboration avec le service juridique et le service technique >>>



La FNPF communique

Face à la médiatisation accrue de la pollution aux PCB par les médias, la FNPF a jugé opportun de renforcer sa communication vers les pêcheurs et les fédérations départementales. Outre l'envoi systématique des communiqués de presse aux FDAAPPMA et leur publication dans la revue interne, Pêche Contact, la FNPF a rédigé une lettre d'information, le 11 avril 2008, établissant un état des lieux des dossiers en cours. Un protocole de veille PCB, permettant de réagir rapidement en cas d'alerte a également été mis en place par le biais du service communication de la FNPF. Des articles dans la presse halieutique ont également été publiés. Autant de supports qui ont permis aux pêcheurs d'être informés des mesures de précaution à prendre en cas d'arrêté préfectoral.

> Calendrier de l'étude nationale d'imprégnation aux PCB des consommateurs réguliers de poissons d'eau douce



>>>



Jean-Luc Volatier (AFSSA)

Jean-Luc Volatier est responsable du pôle d'appui scientifique à l'évaluation des risques à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA). Son pôle réalise des études sur l'exposition des populations aux différentes substances présentes dans les aliments, dont notamment les polluants environnementaux tels que les PCB. Pour le Pêche Mag il se prête au jeu des questions-réponses.

Pêche Mag : Comment est née cette étude et pourquoi l'AFSSA et l'InVs ont-elles désiré la mener à bien ?

Jean-Luc Volatier : Suite à la découverte de poissons présentant des teneurs en PCB non-conformes vis à vis de la réglementation européenne dans le Rhône et la Somme, la question de l'impact sanitaire possible pour les consommateurs de poissons de rivière s'est notamment posée. Nous avons donc proposé de mesurer les teneurs sanguines en PCB de ces consommateurs et de les comparer à des témoins non consommateurs de poissons de rivière pour situer le niveau d'imprégnation en PCB de ces personnes par rapport à ce qui est observé en population générale.

Cette étude permettra notamment d'identifier les principaux déterminants de l'imprégnation par les PCB et en particulier d'évaluer le rôle de la

consommation de poissons de rivières dans l'imprégnation aux PCB vis à vis d'autres facteurs alimentaires connus. En effet, les poissons de rivière ne sont pas les seuls aliments contribuant à l'exposition aux PCB, les produits de la mer par exemple y contribuent également.

P.M. : Quel est le rôle de l'AFSSA et de l'InVs dans le cadre de cette étude ?

J.L. V. : L'AFSSA est responsable de la coordination de cette étude avec un appui méthodologique de l'InVs. Elle vise à identifier des pêcheurs forts consommateurs de poissons de rivière susceptibles d'être contaminés aux PCB, de mesurer leur imprégnation biologique (teneur sanguine en PCB), et de savoir si cette imprégnation est associée ou non à la consommation de ces poissons ainsi qu'à leur contamination. Il s'agit d'organiser les différentes phases de terrain comprenant la sélection de pêcheurs forts consommateurs de poissons

de rivière avec l'appui de la FNPF, la passation de questionnaires sur la consommation de poissons de rivière et les prélèvements sanguins, les dosages de PCB plasmatiques, le prélèvement de poissons de rivière consommés par ces pêcheurs et leur analyse.

P.M. : Quel est l'enjeu des résultats à venir ?

J.L. V. : Cette étude permettra en particulier d'affiner les préconisations de limitation de consommation de poissons en fonction des résultats obtenus, en particulier sur le lien éventuel entre imprégnation et consommation de poissons.

P.M. : D'après l'AFSSA les conclusions des analyses effectuées ne pourront être publiées avant deux ans. Pourquoi ce délai ?

J.L. V. : Cette étude comporte plusieurs volets qui se succèdent : sélection des pêcheurs consommateurs de poissons, prélèvements biologiques, analyses des prélèvements, analyse statistique des résultats, et ce, auprès de 900 pêcheurs. Il s'agit donc d'une étude lourde qui ne peut être réalisée en quelques semaines.

P.M. : En quoi cette étude se différencie-t-elle des autres études menées par le secteur associatif ?

J.L. V. : C'est une étude scientifique d'ampleur nationale avec un protocole précis, qu'il faut plutôt comparer aux études de même nature menées aux Etats-Unis, au Canada ou dans certains pays scandinaves.

//

Les forts consommateurs de poissons de rivière présentent-ils une exposition supérieure à celle des non consommateurs? //



Liste des départements des fédérations départementales concernés par l'étude AFSSA-InVs

Sites choisis, présentant des niveaux différents de contamination aux PCB :

- La Somme (portion en aval de Saint-Quentin).
- Le Rhône et ses affluents (secteur situé entre le barrage de Sault-Brenaz et le confluent avec l'Isère), la Moselle (portion sur le département de la Moselle), le Rhin et ses affluents (secteur sur la région Alsace) et la Seine (sur les départements du Val d'Oise, de l'Eure et de la Seine-Maritime).

Deux sites témoins, non contaminés, ont également été choisis afin de servir de point de comparaison :

- La Loire et affluents (sur les départements de la Nièvre, du Loir-et-Cher et du Maine-et-Loire) et la Garonne (partie traversant les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne) avec son affluent l'Ariège dans le département de l'Ariège et le Tarn dans le département du Tarn et Garonne.

P.M. : Où en est l'étude que vous menez actuellement ? Que reste-t-il à faire ? Comment seront analysés les résultats ?

J.L. V. : Nous avons sélectionné les sites, réalisé une étude pilote pour tester les questionnaires et l'organisation de l'étude sur le terrain.

Les prélèvements biologiques vont donc pouvoir commencer sur le terrain fin 2008 et début 2009. Les analyses chimiques auront lieu au second semestre 2009 et l'analyse statistique des résultats au premier semestre 2010. Ces analyses statistiques devront permettre de répondre à la question : les forts consommateurs de poissons de rivière dans des secteurs contaminés aux PCB présentent-ils une exposition supérieure à celle des non consommateurs de poissons de rivière ou des consommateurs de poissons de rivière dans des secteurs non contaminés ?

P.M. : A-t-on des retours d'expérience de l'étranger ?

J.L. V. : Oui, les principales études ont été menées dans la région des grands lacs américains ou au Canada. Elles ont permis de préciser et de justifier les préconisations de limitation de consommation de poissons dans les secteurs les plus contaminés.

P.M. : Les pêcheurs de loisir, par le biais de la Fédération Nationale de la Pêche en France, ont décidé de s'investir dans cette étude. Pourquoi s'associer à la FNPF ? Cette aide est-elle importante pour la bonne mise en œuvre de l'étude ?

J.L. V. : La coopération des pêcheurs de loisirs et de la FNPF est indispensable pour l'étude car elle permet de faire participer à l'étude, avec une bonne représentativité, les pêcheurs consommateurs de poissons de rivière dans les différents secteurs étudiés.

P.M. : Comment se déroule la collaboration AFSSA/FNPF ?

J.L. V. : De multiples réunions de travail et de coordination ont eu lieu entre l'AFSSA et la FNPF depuis le lancement de l'étude. La FNPF sert de relais entre l'AFSSA, les fédérations départementales et les AAPPMA, ce qui permet une approche harmonisée sur l'ensemble du territoire.

P.M. : Les conclusions de cette étude seront-elles publiques ?

J.L. V. : Oui bien entendu. L'AFSSA a pour obligation de rendre public l'ensemble de ses travaux qu'il s'agisse d'avis, de rapports ou d'études d'envergure comme celle réalisée sur les PCB. Celles-ci font en outre l'objet d'articles scientifiques dans les revues internationales.

>>>

Les arrêtés préfectoraux

De nombreux arrêtés préfectoraux ont été publiés depuis le début de l'année. Contrairement à ce qui a été affirmé par les médias, la pêche n'est pas interdite. C'est la consommation du poisson et sa pêche en vue de la commercialisation qui l'est. La pêche de loisir permet, de part son évolution naturelle, d'être pratiquée sur les sites contaminés grâce à la pratique du "No kill" (la graciasson en français). Contrairement aux idées reçues, cette pratique de la pêche gagne du terrain, surtout du côté des jeunes générations.

>>>



Jean-Paul Doron (FNPF)

M. Jean-Paul Doron est élu national FNPF et membre du Comité national de lutte contre les PCB. Pour Pêche Mag, il s'est prêté volontiers au jeu des questions-réponses.

Pêche Mag : Pouvez-vous rappeler votre fonction au sein de la FNPF et par rapport au dossier PCB ?

Jean-Paul Doron : En qualité de vice-président de la FNPF et sensibilisé aux problèmes environnementaux liés à l'altération de la qualité de l'eau et des milieux, j'ai été initialement alerté dès 2006 par Alain Lagarde, président du Comité des fédérations de pêche de Rhône-Alpes ainsi que par la fédération de l'Ain lors d'un congrès régional. Ces derniers nous avaient fait part de l'ampleur que prenait cette pollution historique sur leurs cours d'eau. Ainsi en septembre 2007, je participais pour la FNPF à une première conférence de presse nationale intitulée "Pollution du Rhône, un Tchernobyl à la française". Ensuite, les événements se sont enchaînés et m'ont conduit, sur proposition du conseil d'administration, à assurer la représentation des pêcheurs au niveau national dans ce dossier très important.

P.M. : Tout juste un an après avoir été créée, la FNPF doit affronter l'une des plus importantes pollutions de rivières. Comment avez-vous appréhendé ce dossier ?

J.P. D. : Je pense effectivement que ce dossier relève de la responsabilité politique, environnementale et sanitaire de la Fédération Nationale, eu égard à ses missions. Sur les aspects politiques tout d'abord et au regard des potentielles conséquences à terme, la FNPF devait défendre au plus haut niveau les intérêts de nos structures associatives et des pêcheurs. En matière environnementale ensuite, il était indispensable de pouvoir aussi bien accéder à l'information que de contribuer et participer à la connaissance et l'évaluation des impacts. Enfin sur le plan sanitaire, car il convenait de s'interroger sur les risques pour la santé

encourus par les amateurs de pêche. Ainsi, la FNPF s'est inscrite en responsabilité vis à vis de cette pollution auprès des différentes autorités et des pêcheurs.

P.M. : Le plan du ministère de l'écologie prévoit le recensement des sites pollués par les PCB. Ce recensement est-il attendu des pêcheurs de loisir ?

J.P. D. : Plus que jamais en effet, car dès 1985 et à l'issue d'une première pollution, une identification de sites pollués était mise en évidence sur le Rhône, avec un dépôt de plainte de la fédération départementale concernée. Or depuis, de nombreuses alertes et études avaient été conduites. A l'issue de ces études, il s'est avéré que cette pollution liée à certaines activités pouvait toucher bon nombre de grands bassins hydrographiques du territoire national. Chacun sait que les pêcheurs, de part leur loisir et leur présence au bord des cours d'eau, sont certainement parmi les publics les plus exposés. C'est pourquoi les pêcheurs ont réclamé à différentes reprises la réalisation de ce recensement. Il constitue donc un préalable dans la connaissance et l'appréciation de l'ampleur et de la gravité de cette pollution, tant sur les aspects écologiques, économiques et sanitaires pour l'exercice du loisir pêche.

P.M. : La FNPF est-elle intégrée dans la réflexion générale de lutte contre les PCB ?

J.P. D. : Elle l'est effectivement à plusieurs niveaux. Au niveau régional tout d'abord, en participant au comité de pilotage sur le fleuve Rhône mis en place en octobre 2007. Au niveau national ensuite, en qualité de membre du comité national de pilotage et de suivi du plan national d'actions sur les PCB.

P.M. : Quelle est le rôle de la FNPF dans ces instances ?

J.P. D. : Le rôle de la Fédération Nationale se traduit principalement par un accompagnement, un suivi et une évaluation des principales mesures issues des plans d'actions qui sont déclinées au niveau local et national.

P.M. : Pourquoi les pêcheurs de loisir s'y investissent-ils ?

J.P. D. : Principalement parce qu'il y a de l'intérêt du monde associatif de la pêche d'être reconnus comme des partenaires incontournables. Cet investissement s'appuie sur notre organisation et notre responsabilisation aux problèmes écologiques et sanitaires qui touchent notre environnement, là où les milieux aquatiques concentrent des grands enjeux en matière de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, mais aussi de support au développement de l'activité économique.

P.M. : Le premier comité national de lutte contre les PCB a eu lieu en février 2008, qu'en retenir-vous ?

J.P. D. : Au moment de la présentation du plan national d'actions sur les PCB par Madame la secrétaire d'Etat, je pense que les pêcheurs ont su faire preuve de maturité politique, à la fois en prenant leurs responsabilités et la mesure des enjeux. Non content de se limiter à certaines revendications et à un rôle d'accompagnement de certaines actions, la FNPF a été reconnue comme une véritable force de propositions.

P.M. : Quelles y ont été les demandes de la FNPF ?

J.P. D. : A l'issue de l'intervention d'un député du Rhône, la première des demandes était "le droit à la parole" et

à la reconnaissance de la pêche de loisirs comme victime à part entière, au même titre que les autres catégories d'usagers économiques. Nous avons ainsi évoqué un certain nombre de volets parmi les aspects environnementaux, sociaux et économiques du plan national d'actions (perte de biodiversité, relocalisation des pêcheurs professionnels et conséquences potentielles, impacts à moyen et long terme sur la pêche de loisirs, transparence et implication des pouvoirs publics locaux, télescopage avec la mise en œuvre du règlement européen "anguilles", révision des SDAGES...). Au-delà de cette reconnaissance des impacts sur la pêche de loisir, la présence de la FNPF s'est traduite par une véritable proposition en faveur de l'identification des risques sanitaires et de l'identification de l'imprégnation des consommateurs de poissons d'eau douce.

P.M. : Ces demandes ont-elles été entendues ?

J.P. D. : A titre principal, les pêcheurs ont déjà été reconnus comme victimes en obtenant de l'Etat l'exonération du paiement des baux de pêche sur les secteurs contaminés. Par ailleurs, dans la défense des intérêts environnementaux des milieux et des pêcheurs de loisir, la FNPF accompagne depuis plusieurs mois la recherche de nouveaux sites de pêche adaptés à la relocalisation des pêcheurs professionnels. Enfin, la proposition qui visait l'implication et l'accompagnement de l'étude d'imprégnation aux PCB des consommateurs de poissons de rivière a été reconnue dans son entier. Sur ce point, et à l'issue de l'étude pilote, seuls les pêcheurs amateurs et leurs structures associatives sont retenus comme partenaires.

P.M. : Que désirent aujourd'hui les pêcheurs de loisir ?

J.P. D. : Les pêcheurs veulent avant tout être rassurés sur trois points essentiels : la pérennité des actions de reconquête de la qualité écologique de nos cours d'eau, la reconnaissance de l'impact de



Le Rhin est également un fleuve touché par les PCB.

cette pollution et l'assurance qu'aucune incidence grave ne puisse porter atteinte à l'exercice de la pêche de loisir.

P.M. : Les PCB ont-ils un impact sur la pratique de la pêche de loisir ?

J.P. D. : Sans céder au catastrophisme et à la légitimité des inquiétudes exprimées par les pêcheurs, il ne peut être nié qu'il existe aujourd'hui des risques d'impacts financiers, sociaux et environnementaux. Dans un premier temps et à titre d'exemple, je citerais le cas de la Fédération du Rhône qui, trois ans après la 1^{re} pollution de 1985, perdait 50 % de ses effectifs de pêcheurs.

Aujourd'hui de manière partagée et responsable, dans l'expression d'un des principes de la charte de l'environnement, c'est le principe de précaution qui s'applique. Ce qui conduit, non pas à interdire la pêche et la consommation de poissons, mais à encadrer la pêche sur des secteurs et limiter la consommation de poissons à certaines espèces.

Même s'il est à craindre que des pêcheurs, désabusés, décident de "plier les cannes", il demeure de magnifiques potentialités halieutiques dans nos cours d'eau et nos régions. La France ne possède-t-elle pas le plus grand réseau hydrographique d'Europe ?

P.M. : L'étude nationale d'imprégnation aux PCB des forts consommateurs de produits de rivière a débuté. Pourquoi la FNPF a-t-elle tenu à y être associée ?

J.P. D. : Non seulement la FNPF y est associée mais c'est elle qui a revendiqué sa participation et sa contribution active dans la mise en œuvre de l'étude. Après les ajustements techniques nécessaires à une étude de cette ampleur, nous entrons dans la phase opérationnelle.

Les intérêts, bien que multiples, concernent prioritairement la connaissance de cette pollution, l'évaluation de ses conséquences sur la santé des pêcheurs et des populations riveraines des cours d'eau.

P.M. : 100% des Fédérations pressenties par l'AFSSA ont répondu à ses sollicitations. Vous attendiez-vous à cette mobilisation ?

J.P. D. : Si nous avons, dès la présentation du plan national d'actions sur les PCB, proposé de solliciter la contribution de nos structures associatives, c'est que nous savions pouvoir compter sur les fédérations et emporter l'adhésion des pêcheurs concernés.

Par ailleurs, le niveau organisationnel et la responsabilité de nos dirigeants sans faille, entièrement dévoués à la cause des milieux et des pêcheurs, nous permettaient d'envisager sereinement "la mobilisation des troupes" ! L'étude pilote menée cet été a permis de conforter ce positionnement.

P.M. : Il reste encore quelques années avant d'obtenir les conclusions de cette étude, quel sera le rôle de la FNPF en attendant ?

J.P. D. : Au delà des engagements que nous avons pris envers l'Etat, le MEEDDAT, l'Agence Française de sécurité sanitaire des aliments et l'Institut de veille sanitaire, nous assurerons conjointement l'information des pêcheurs et des médias sur l'état d'avancement de l'étude, dans un souci de transparence et de gouvernance partagée.

Parallèlement et s'il devait y avoir un risque quelconque pour leur santé, les pêcheurs et consommateurs de poissons sélectionnés dans le cadre de l'étude seront directement informés des résultats les concernant.

Journées nationales d'Echanges Techniques à Périgueux



© J. P. Doron, FNPF

Pêcheurs, gestionnaires et scientifiques partagent leurs expériences

Les deuxièmes journées nationales d'échanges techniques ont eu lieu les 14 et 15 octobre à Périgueux, dans le département de la Dordogne. Un an après l'incontestable succès rencontré par la 1^{re} édition, la FNPF a renouvelé l'opération. "Les Fédérations sont désormais des partenaires incontournables de l'administration, des collectivités territoriales et des élus, auprès desquels elles tiennent un rôle d'expert averti et reconnu", a expliqué M. Claude Roustan dans son discours d'ouverture. 300 invités et personnalités de marque ont été accueillis par la FNPF et la Fédération Départementale pour la Pêche et la protection du milieu aquatique de la Dordogne.

- Cette année, 17 interventions ont été programmées autour de deux grands thèmes :
- Quelles données acquérir pour améliorer nos connaissances sur la gestion des ressources piscicoles ?
 - Comment restaurer efficacement la qualité morphologique des milieux aquatiques ?

L'an passé, les premières Journées Nationales d'Echanges Techniques se sont déroulées à Saint-Malo (lire le Pêche Mag N°1). Dès sa première année d'existence la FNPF a réussi, au travers son organisation associative forte, à mobiliser un savoir-faire important. Parmi les personnes présentes en 2007 et en 2008, 50% de l'effectif représentait le monde de la pêche et 50% les autres structures intervenant dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques comme des syndicats de rivières, des agences de l'eau, des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, des Commissions Locales de l'Eau, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, des collectivités territoriales et des administrations. Comme l'an passé, un retour d'expérience européen était proposé au public afin d'enrichir les échanges. Cette année c'est la Belgique, avec la région Wallonne et les Universités de Liège et de Namur, qui ont mis en avant deux volets consacrés à la restauration des cours d'eau et de

Rendez-vous en 2010 !

L'an passé, 250 personnes ont été accueillies. Cette année 300 participants sont venus au rendez-vous et une liste d'attente a même été établie ! Les débats très riches et le contenu dense des interventions sont à la hauteur de l'expression des attentes pour les prochaines journées qui auront lieu en 2010.

la continuité écologique. Autre personnalité de marque, invité par la Fédération Départementale de Pêche de la Dordogne accueillant les JTN : le directeur du musée national de la préhistoire de Les Eyzies-de-Tayac, Jean Jacques Cleyet-Merle. Au terme de la 1^{re} journée, le film "secrets de rivière" édité par la région Wallonne, du cinéaste Philippe Laforge, a illustré le bon état écologique et la phrase préférée de l'auteur citant un chef indien Seattle : "sans les bêtes, l'homme mourrait d'une grande solitude de l'esprit".

> JM

> Contacts

Pour plus de renseignements :
Fédération Nationale de la Pêche en France.
www.federationpeche.fr



© J. P. Doron, FNPF

Il a dit...

> Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
Le potentiel technique qui se trouve dans chaque Fédération de France est un formidable outil de création pour la mise en place d'un véritable réseau de compétences existantes et à venir."

> Ils sont venus aux Journées Nationales d'Echange Techniques

Anne Pedon-Flesch (intervenante) et Elodie Thiébaud-Silvestrini du bureau d'études PEDON Environnement et milieux aquatiques :

"Les Journées Nationales d'Echanges Techniques représentent un des colloques récents en langue française dans le domaine appliqué des études piscicoles. Lors de ces deux journées, nous écoutons et rencontrons des passionnés de terrain. Nous étions venues aux premières journées à Saint-Malo et cette année à Périgueux, nous avons présenté une partie de nos travaux afin de montrer que notre bureau d'études spécialisé en hydrobiologie travaille et collabore régulièrement et nationalement avec des universitaires mais aussi avec d'autres partenaires comme d'autres bureaux d'études, les fédérations de pêche et l'ONEMA. Les JTN nous permettent de discuter, d'apprendre et d'échanger les points de vue en ichtyologie et de réfléchir à leur application tant dans le domaine des protocoles, des échantillonnages en rivières comme en plans d'eau."

Benoît Lefebvre, agent de développement à la FDAAPPMA de Paris et sa proche couronne (75, 92, 93, 94) :

"Les interventions sont très intéressantes et ces journées m'ont permis de rencontrer les techniciens d'autres fédérations départementales. Ces journées permettent d'échanger sur les exposés entendus et de voir ce qui a été fait ailleurs dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques. Il était particulièrement intéressant de pouvoir profiter de l'expérience des actions menées par nos collègues belges... actions qui nous montrent la marge de progression qu'il nous reste à réaliser. J'ai pu récolter de la documentation, des ouvrages : autant d'outils qui me seront profitables dans mon travail. Je reviens également auprès de mon président avec un réseau de contacts intéressant."

Isabelle Parot, chargée de mission à la FDAAPPMA du Loir-et-Cher (41) :

"Présente aux JTN l'an passé, je trouve que cet événement national a pris rapidement une belle ampleur. Grâce aux Journées Nationales d'Echanges Techniques, les chargés de mission, travaillant dans les fédérations départementales, se sentent soutenus : ces rencontres nous permettent d'échanger avec nos collègues et de tisser un solide réseau de connaissances au sein de nos structures associatives bien évidemment mais également avec des intervenants venus d'autres organismes. Ces journées mettent également en avant la richesse du travail réalisé par les fédérations. Nous n'avons pas à rougir par rapport aux autres organismes : le niveau scientifique de l'associatif pêche est élevé. Les sujets sont complexes mais restent abordables car reliés au travail de terrain. Des interventions, je retire certaines actions à mettre en place dans mon département. Chaque chargé de mission peut trouver des éléments qui l'aideront dans sa tâche. J'ai déjà utilisé des données fournies lors de l'intervention sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau au retour des JTN !

La genèse : la directive cadre européenne

L'objectif est d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau en 2015, tel que cela a été fixé par la directive cadre européenne et la loi sur l'eau de 2006. Pour cela la FNPF propose à l'ensemble des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques de livrer et d'échanger leurs connaissances et leurs expériences, fruits de longues années de travail.

Ce "passage" d'informations était inexistant jusqu'alors. Il en résultait une méconnaissance globale des actions des différents acteurs de la protection de l'environnement. L'objectif est de créer une véritable émulation et de multiplier les bonnes gestions des milieux aquatiques grâce aux exemples qui ont été apportés.



Grand témoin Judith Jiguet

directrice de l'eau et de la biodiversité

//
Nous comptons sur l'expertise
des pêcheurs !
//

Pêche Mag : Lors votre expérience professionnelle passée, quelle perception aviez-vous du dispositif pêche ?

Judith Jiguet : J'ai souvenir de personnes qui connaissaient extrêmement bien le milieu aquatique qui avaient complètement intégré la gestion, la préservation des ressources naturelles, et qui avaient le souci de la qualité et de la quantité des eaux. Dans le département de la Vienne, où je travaillais, on avait un gros problème avec l'irrigation. La Fédération Départementale de Pêche a été un partenaire précieux lors des négociations avec le monde agricole pour de meilleures pratiques et pour une meilleure gestion des ressources.

P.M. : Vous dirigez la direction de l'eau et de la biodiversité. Quelles sont les grandes missions qui vous ont été assignées ?

J.J. : La direction de l'eau et de la biodiversité, c'est la somme d'une partie de l'ancienne direction de la nature et des paysages et une grosse partie de la direction de l'eau. Dans cette direction, nous retrouvons les problématiques liées à l'eau, aux inondations mais aussi aux mines et aux matières minérales, non énergétiques. Le quatrième volet de cette direction concerne tout ce qui est mer et littoral sous l'angle environnement. J'ai donc quatre sujets et il va falloir réussir ce mariage. Il s'agit de mettre en œuvre des méthodes de travail

nouvelles avec des agents qui viennent parfois de ministères différents. La plus grande de mes missions est de réussir à créer cette direction de l'eau et de la biodiversité avec ses nouvelles synergies à développer, ses axes transversaux à ancrer dans le quotidien.

P.M. : Quelle sera la place de la biodiversité dans cette direction ?

J.J. : Le préfigurateur a eu le souci de bien imbriquer les sujets les uns dans les autres. On retrouve dans chaque sous direction – cinq en tout dont deux sur la biodiversité – des sujets qui vont toucher obligatoirement l'eau et inversement, dans les sous-directions qui portent sur l'eau, des sujets liés à la biodiversité. Sur la biodiversité vous avez deux sous directions vraiment dédiées à ces sujets : la direction des espaces naturels avec, entre autres les parcs nationaux et les milieux aquatiques. Ce dernier bureau vous intéresse particulièrement puisque c'est celui qui est en charge de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne mais aussi du plan anguille, de l'hydroélectricité etc... Il existe une autre sous-direction qui va être votre point d'entrée. Il s'agit de la sous-direction chargée de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux avec à sa tête Patrice Blanchet. Dans cette sous-direction, la pêche est portée par un bureau de la pêche et de la chasse. Tous les experts sur la faune et la flore, ceux-là même qui portent les plans de restauration des différentes espèces, s'y retrouvent. C'est ici aussi que l'on pourra aborder ce qui touche à la commercialisation et donc à la problématique anguille. Et vous retrouvez aussi un bureau dédié à la stratégie nationale biodiversité sous tous les angles.

P.M. : Pouvez-vous préciser les relations que les pêcheurs auront avec votre ministère ?

J.J. : La volonté est de vous faciliter la tâche en ayant mis en avant dans un bureau, la pêche. On a proposé au président, M. Roustan, que ce soit Patrice Blanchet et Jean-Dominique Dupont qui soient vos interlocuteurs privilégiés. A aucun moment ne sera passé le message qu'il ne vous soit pas permis de vous adresser à un autre bureau. Vous posez vos questions. Charge pour lui de vous trouver les interlocuteurs et de vous mettre en relation. Vous serez les bénéficiaires de ce mariage de l'eau et de la biodiversité. Avant vous n'aviez qu'une entrée à la direction de l'eau. Aujourd'hui, on met à votre service l'eau et la biodiversité.

P.M. : Au niveau de la pêche, avez-vous travaillé sur les grands sujets que vous souhaitiez mener ?

J.J. : Vous avez déjà été au cœur des grandes réformes liées à la loi sur l'eau : la taxe piscicole, la disparition du Conseil Supérieur de la Pêche, la création de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques, la création de votre Fédération Nationale, la fusion de la police de l'eau et de la pêche. Il y a eu beaucoup de dispositifs, d'organisations modifiées, avec la loi sur l'eau. Cela répondait à des besoins de réformes. Il s'agit maintenant de stabiliser. Nous avons encore de grands dossiers : le plan de gestion anguille, les plans de restauration du saumon et de l'esturgeon, les SDAGE, les PLAGEPOMI, le plan de lutte contre les PCB, le renouvellement des baux, la mise en place des nouveaux statuts, le renouvellement de vos organes dirigeants... on va encore beaucoup

travailler avec vous pour mettre en œuvre les grandes décisions, les grands plans stratégiques et la directive cadre sur l'eau.

P.M. : L'Etat compte-t-il réfléchir, en cette année 2009, à la politique qu'il compte mener en matière d'amphihalins ?

J.J. : C'est un sujet qui me tient à cœur. J'ai à l'œil l'anguille et j'aimerais que l'on "sorte" un plan de gestion anguille ambitieux et exemplaire. C'est ma première priorité sur les amphihalins. Derrière je pense qu'il faudra se poser la question de la politique globale de gestion des amphihalins. L'anguille est mon objectif de fin d'année. En 2009, le saumon sera abordé. Ensuite on se penchera sur les amphihalins de manière plus globale.

P.M. : Que nous apporte la Loi Grenelle, votée récemment, en termes d'organisation ?

J.J. : Elle a été votée à 526 voix "pour", 4 "non". Cela montre que l'on partage ses objectifs. Cela même qui vont nous permettre de retrouver une bonne qualité écologique de l'eau et d'assurer son caractère renouvelable. On est dans une loi de programme. Ce sont les grandes orientations. On a la trame bleue, qui va permettre de préserver et de reconstituer la continuité écologique des milieux avec la réalisation de l'objectif à atteindre et de conserver d'ici 2015 le bon état écologique et/ou le bon potentiel des masses d'eau, avec l'aménagement ou l'effacement des obstacles les plus problématiques. La grande majorité des amendements déposés et retenus ont renforcé le texte. Il y a d'autres choses sur les maîtrises d'ouvrage locales à développer en asso-



ciant les collectivités territoriales afin de restaurer les zones humides et les réservoirs biologiques pour la biodiversité. La création des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin doit être encouragée, avec l'investissement des agences de l'eau dans ces actions. Tout cela contribue à conforter la pratique de la pêche.

P.M. : La Loi Grenelle a amorcé une nouvelle forme de gouvernance écologique. Que va-t-il se passer après cette Loi Grenelle pour les structures associatives de pêche ?

J.J. : Pour l'instant je ne peux pas vous dire car les choses ne sont pas encore assez avancées. L'article 43 prévoit que les associations et les fondations bénéfi-

cient d'un régime nouveau de droits et d'obligations lorsqu'elles remplissent certains critères et notamment de représentativité, de compétences et d'expertise dans leur domaine d'activité. Vous êtes touchés puisque vous êtes bien évidemment experts dans votre domaine. L'établissement des critères doit faire l'objet d'une concertation entre les différentes parties prenantes du Grenelle de l'environnement. Les instances nationales et locales se verront reconnaître une compétence consultative en matière environnementale. Les instances qui se verront reconnaître cette compétence seront réformées tant dans leur attribution que dans leur contribution.

>>>

Entre ministère de l'agriculture et de l'écologie

Judith Jiguet, a débutée sa carrière en 1996, en DIREN, en tant qu'adjointe chef de service de l'eau et des milieux aquatiques avant de se voir confier la responsabilité du système d'informations. Ces années l'ont conduite en DDAF en tant que responsable du service forêt, eau et environnement. Après un passage à la DATAR où elle fut chargée de mission rurale, la Direction de l'eau lui ouvre ses portes. Elle y fut responsable du bureau Animation des services déconcentrés. Elle a également travaillé au cabinet de Dominique Bussereau en tant que conseillère technique à l'agriculture chargée de l'environnement et de la politique agricole commune. Muée par une volonté de découvrir d'autres horizons, elle est entrée à Véolia Eau avant d'être rappelée, trois mois plus tard, pour devenir directrice adjointe du cabinet de Michel Barnier, en charge des sujets liés à l'environnement et au Grenelle. Pendant ces années passées entre ministère de l'écologie et ministère de l'agriculture Judith Jiguet a abordé la problématique anguille et poissons migrateurs. C'est aussi au cours de sa carrière qu'elle a côtoyé les pêcheurs au travers de leur fédération départementale. Aujourd'hui, elle a la lourde responsabilité de la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie.

>>>

Tout ça est renvoyé au Comité Opérationnel qui traite de ce sujet "institutions et représentativité des acteurs". Pour l'instant il préconise de distinguer les acteurs environnementaux en trois catégories : les associations de protection de la nature et de l'environnement, les usagers de la nature qui ont, entre autres objets, la protection de la nature et de l'environnement, et les fondations reconnues d'utilité publique pour l'environnement et des associations spécialisées.

//

La Fondation biodiversité a aussi une mission d'information du grand public...

//

P.M. : Pouvez-vous nous en dire davantage sur la fondation biodiversité qui a été créée en début d'année ?

J.J. : La fondation va devenir le premier outil opérationnel du Grenelle de l'environnement pour cette thématique "biodiversité". L'idée, c'est qu'elle réunisse les organismes d'utilité publique de recherche, les ONG environnementales, les entreprises, pour relever conjointement les défis de la biodiversité. Sa mission première est d'assurer la coordination de la recherche mais elle a aussi une mission d'information du grand public sur l'enjeu majeur que représente la préservation de la biodiversité et l'objectif absolument nécessaire qui est d'arrêter la perte de la biodiversité d'ici 2010. La biodiversité reste extrêmement compliquée pour le grand public. La disparition du tigre de Sibérie "parle" au grand public. Mais il y

a toute une gamme de faune, très petite faune, de flore, en particulier dans le milieu aquatique, qui ne leur parle pas. Il en est de même en ce qui concerne le fonctionnement de la biodiversité. On a vraiment des efforts à faire et on compte beaucoup sur cette fondation.

P.M. : Comment va se traduire le plan de relance hydroélectricité annoncé par Jean-Louis Borloo ?

J.J. : Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est la table ronde que conduit le ministère. La concertation ne se fait pas avec les hydroélectriciens seuls mais avec les sociétés d'hydroélectricité, les ONG et la fédération nationale que vous êtes. C'est ensemble que ce développement se fera avec, dans la même foulée, le plan de renaturation des cours d'eau. Les objectifs chiffrés sont en pleine discussion parce que la première estimation faite par le ministère semblait un peu inférieure ce à quoi s'attendaient les hydroélectriciens. Nous n'avons pas une très grande marge de développement sur cette énergie renouvelable. C'est essentiel que vous soyez partie prenante à l'établissement de ce plan parce que vous avez une connaissance terrain. Vous êtes une source d'informations extrêmement précieuse sur les impacts des ouvrages sur les populations piscicoles et sur les milieux aquatiques mais aussi sur les expérimentations qui ont pu être menées pour réduire les impacts. Il est vraiment essentiel que vous soyez autour de la table mais aussi que vous illustriez vos propos avec tout votre savoir et votre connaissance du terrain.

> Propos recueillis par **Hamid OUMOUSSA**, Responsable du service juridique de la **FNPF** et **Julie MIQUEL**, Attachée de presse de la **FNPF**

Le Magazine **PÊCHE/Moy** est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France
17 rue Bergère - 75009 Paris - France
• Directeur de la publication : Claude Roustan
• Responsable de la publication : Julie Miquel
• Rédaction : Laurent Jessenne, Julie Miquel
• Conception et réalisation : Images et Formes
• Imprimé en France - ISSN : 1961-6368
• Dépôt légal : novembre 2007

Glossaire

| | |
|-----------------|---|
| AAPPMA | Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (environ 4000 en France) |
| AFSSA | Agence française de sécurité sanitaire des aliments |
| APN | Atelier pêche nature |
| Biotope | Milieu où vivent une ou plusieurs espèces |
| BRG | Bureau des Ressources Génétiques |
| CECPI | Conseil Européen Consultatif des Pêches Intérieures |
| CIPA | Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture |
| COGEPOMI | COmité de GEstion des POissons MIgrateurs |
| DCE | Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) |
| DDAF | Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt |
| EPTB | Etablissement Publics Territoriaux de Bassin |
| FDAAPPMA | Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique |
| FNPF | Fédération Nationale de la Pêche en France |
| GENESALM | Programme d'analyse des pratiques génétiques, concernant le repeuplement des espèces salmonicoles (truite fario et saumon atlantique) en France |
| INRA | Institut National de la Recherche Agronomique |
| InVs | Institut national de Veille sanitaire |
| LEMA | Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (31/12/2006) |
| MEEDDAT | Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire |
| ONEMA | Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques |
| PCB | Polychlorobiphényles |
| PDIPN | Pôle Départemental Initiative Pêche Nature |
| POPE | Plan d'orientations de la politique énergétique |
| SDAGE | Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux |
| STEP | Station de Transfert d'Energie par Pompage |
| VNF | Voies Navigables de France |

Nominations 2008

• Au sein du Conseil d'Administration de la FNPF

Monsieur Eric Gruer (président de la FDAAPPMA 21), de l'Union Régionale de la Bourgogne France Comté remplace **Monsieur Jean Vascher**



Monsieur Jean-Paul Soutif (président de la FDAAPPMA 49) remplace **Pierre Bobard**

• Au sein des Fédérations Départementales pour la pêche

La Nièvre

Monsieur Bernard Pelle (président) remplace **Monsieur Jean Vascher**



La Mayenne

Monsieur Jean Poirier (président) remplace **Monsieur Pierre Bobard**





Jeune à la ligne ... et la ligne !

“ Que ça morde ou pas,
vous deviendrez mordue !



www.federationpeche.fr

A quoi bon le yoga ou le stretching ? Allez plutôt à la pêche, comme le font de plus en plus de jeunes femmes pour se relaxer de leur job ! Comme elles, vous apprécierez la sérénité qui règne au bord de l'eau et qui permet de se ressourcer, seule, en famille ou entre amis... Tout cela au cœur d'une nature authentique et passionnante. Alors, vite à vos lignes ! Et n'hésitez pas à emmener et à initier vos bonnes copines, ce sera encore plus sympa. Vous verrez : tout comme vous, elles deviendront des mordues de la pêche... Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr

La pêche révèle votre nature ...